BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PERIGORD

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME LXXX. — 3e LIVRAISON

PERIGUEUX

IMPRIMERIE PÉRIGOURDINE, place Francheville.

Juillet-Septembre 1953

SOMMAIRE

DES MATIERES CONTENUES DANS LA TROISIÈME LIVRAISON

Séance mensuelle du *2 juillet 1953* 105
— *3 septembre 1953* 113
— *6 août 1953* 113

Nos excursions de 1953. — I. En Charente (G. L.) 117

Contribution à l'étude des enceintes de la Dordogne (suite). I. Le Bois de Sérilhac. — II. Enceinte de Lastours (Cl. BARRIÈRE) 123

Les Mémoires inédits de J. de Verneilh-Puyraseau (suite et fin) (J. LASSAIGNE) 126

Trois rétables franciscains du Périgord (suite et fin) R. P. FIDÈLE DURIEUX 139

Varia. — Accroissements des archives de la Dordogne en 1952 (N. BECQUART) 147

— Compromis du 8 août 1493. (Archives du château de Bonneville) 150

Bibliographie : *Le Périgord souterrain* (G. RAYNAUD DE LAGE) 151

AVIS IMPORTANT

Payez votre cotisation (Tarif de 1952) :

France : 300 fr. - **400** fr. pour membres d'une même famille ne recevant qu'un seul exemplaire du Bulletin,

Etranger : 500 fr. (sauf pour les Membres de nationalité française).

Si, *fin mai*, la cotisation n'a pas été payée, le recouvrement en sera fait par la poste et le montant en sera naturellement majoré de frais de poste et de présentation

Les Membres de la Société sont priés d'utiliser de préférence le C. C. P. LIMOGES **281-70**, *Société historique et archéologique du Périgord, 6, Rue Cavaignac, Périgueux.*

Eviter de faire les versements au nom du trésorier, ce qui crée des difficultés pour l'inscription des titres au c/c de la Société.

Eviter le règlement par chèques sur les banques.

SÉANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 2 juillet 1953

Présidence du Dr LAFON, président

Présents : Mmes d'Abzac, Berton, Darpeix, Marchat, Médus, Pivaudran, Villepontoux; Mlles Marqueyssat et Reytier; MM. Becquart, Belanger, Borias, Corneille, Duché, Ducongé, Granger, Lavergne, Lescure, Pivaudran, Quinquette, Secret et Villepontoux.

Excusés : M. de Lacrousille, M. et Mme Ponceau.

Félicitations. — M. GORY, nommé commandeur du Mérite agricole; — M. l'abbé MÉVELLEC, chanoine honoraire.

Remerciements. — MM. CONTASSOT et VAROQUEAUX.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Chérest (Aimé). *L'Archiprêtre* [de Vélines]. Episodes de la guerre de cent ans au XIVe siècle. Paris, Claudin, 1789; in-8; — achat de la Société.

Maget (M.). *Guide de l'étude directe des comportements culturels* (Ethnographie métropolitaine). Paris, Civilisations du Sud, 1953; in-8; — achat de la Société;

Van Gennep (A.). *Manuel de folk-lore français contemporain.* Vol. 6. Les cérémonies agricoles et pastorales de l'automne. Paris, Picard, 1953; in-8; — achat de la Société;

SECRET (Jean). *Guide du Périgord.* (Editions du S.I.P.). Périgueux, impr. Périgourdine; in-8, 62 p. ill.; — hommage de l'auteur;

Taillefer (Cte W. de). *Antiquités de Vésone.* Périgueux. F. Dupont, 1821-1826; 2 vol. in-4, reliés veau pl.; don du Dr Ch. LAFON qui fait ressortir l'intérêt de cet exemplaire corrigé par l'auteur lui-même en vue d'ajouter à son célèbre ouvrage un troisième volume, ou supplément, dans lequel figureraient toutes additions, corrections ou suppressions utiles; c'est ainsi que le livre V du tome II, Monuments élevés depuis le Christianisme devait être supprimé; deux chapitres du t. Ier : Génie militaire des Gaulois et Voies romaines en Périgord, entièrement de la main de Taillefer, sont intercalés dans l'ouvrage;

Lettres d'un certain Monsieur Jore sur la Chartreuse de

Vauclaire vers l'époque de la loi de Séparation; — don de M. CORNEILLE.

Des remerciements sont adressés aux divers donateurs.

Congrès des Sociétés savantes. — Le Ministre de l'Education nationale fait connaître que le 79e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Alger, le 14 avril 1954, la séance de clôture aura lieu le 21.

Les mémoires destinés aux diverses sections du Congrès, dactylographiés, accompagnés s'il y a lieu de dessins, photos, cartes, etc., devront parvenir au Ministère de l'Education nationale, *Direction des Bibliothèques*, 55, rue Saint-Dominique, Paris (7e), avant le 15 février 1954, délai de rigueur.

Des réductions sur le prix des transports par terre, par mer ou par air seront accordées aux Congressistes qui en auront fait la demande à l'adresse ci-dessus entre le 1er octobre et le 30 novembre 1953.

Diverses manifestations ou excursions sont prévues durant le Congrès d'Alger.

La participation au Congrès est subordonnée au versement d'un droit d'inscription de 500 francs.

Le programme du Congrès est accompagné d'une circulaire, en date du 25 juin, par laquelle la Section d'Histoire moderne et contemporaine du Comité des Travaux historiques fait connaître son intention de publier un bulletin qui assurera la liaison entre les Sociétés savantes de France et atténuera les inconvénients résultant, pour les chercheurs locaux, de la dispersion des efforts, de l'ignorance des points de comparaison, etc.

Excursion du 7 juin 1953. — M. le Président fait le point de l'excursion du 7 juin à Angoulême. Favorisée par un temps idéal, elle marquera, dans la liste déjà longue de nos réussites, une prise de contact des plus utiles avec notre aînée et voisine, la Société archéologique de la Charente. La réception qu'elle avait organisée en notre honneur dans son bel hôtel-musée s'établit aussitôt dans une atmosphère de cordialité parfaite. Nous reviendrons sur les visites commentées et l'excellent déjeuner pris à Mouthiers-sur-Boëme mais, d'ores et déjà, chaque participant se félicite sans réserves d'avoir fait cette agréable promenade, en profitant si largement de l'amabilité et de l'érudition de nos confrères charentais.

Festival Molière. — La Société a décidé de participer cette année au Festival théâtral organisé par le Syndicat d'initiative de Sarlat. Elle porte son choix sur la représentation des

Fourberies de Scapin, qui sera donnée en plein air, le mardi 4 août, à 21 h., par la Compagnie du Grenier de Toulouse. Un car sera frété pour la circonstance.

Communications. — M. le Secrétaire général présente une étude de Mme GENDRY concernant Pierre Raffaillac de la Servolle, médecin des rois Louis XVI et Louis XVIII, né à Azerat en 1747, mort en 1820, alors qu'il venait d'être nommé membre associé de la nouvelle Académie de Médecine; on lira cette intéressante biographie dans le *Bulletin*.

M. Claude BARRIÈRE adresse une nouvelle contribution à l'étude des enceintes de la Dordogne : il décrit cette fois le Pouyoulet ou Camp de César, commune de Ste-Eulalie-d'Ans ; cet article sera publié.

M. LAVERGNE complète ce que vient de dire le Dr Lafon sur les *Antiquités de Vésone* ; il fait état d'une correspondance échangée au sujet de cet ouvrage entre le Cte Wlgrin de Taillefer et des imprimeurs périgourdins, Dupont père et fils.

En avril 1826, ceux-ci l'informèrent qu'à compter de la 51e feuille du tome II, et jusqu'à son achèvement, ils débiteraient l'auteur des frais supplémentaires qu'occasionnait la fourniture du papier et l'impression.

Ces frais, calculés au plus juste (72 fr.), étaient, disaient-ils, loin d'être en rapport avec les dépenses énormes dans lesquelles cet ouvrage les avait engagés, mais ils tenaient plus à cette œuvre « par intérêt public et par amour propre que pour des motifs de spéculation » et ils ne réclamaient cette indemnité que pour alléger « l'immensité des pertes qui seront le résultat de cette opération ».

Le Cte de Taillefer accepta cette honnête proposition par une lettre dont M. Lavergne possède la minute, et le 1er octobre 1829, il s'était acquitté de sa dette envers les deux industriels.

M. CORNEILLE nous parle des voies d'accès du Périgord en Angoumois, et notamment du « chemin boisné », ancienne voie romaine qui, par Saint-Just et la Tourblanche, franchissait la Lizonne au Pas-de-Fontaines et la Charente vers Châteauneuf. Ce fut, au XVIe siècle, la route suivie par le duc de Mayenne pour faire campagne en Périgord ; celle aussi que prit au XVIIIe siècle le chevalier de Lagrange-Chancel. Il a noté au Pas-de-Fontaines l'existence d'une assez bonne auberge en gras et en maigre, par le fait que les mareyeurs de Saintes et de Rochefort venant chaque semaine à Périgueux, y laissaient toujours du poisson. L'importance du Pas-de-Fontaines comme point de

transit a encore été relevée par M. de Lamothe, au XIXe siècle, dans ses *Voyages agricoles en Périgord.*

M. Lavergne dit que la Société archéologique de la Charente s'est penchée, ces derniers temps, sur la question des voies romaines reliant le Périgord et l'Angoumois; il s'en est entretenu lors de l'excursion, avec le Secrétaire de la Société qui lui a remis copie d'une carte où figurent les tracés relevés.

MM. CORNEILLE et LAVERGNE ont eu plaisir à constater qu'à la suite de la démolition du mur de clôture de la caserne des sapeurs-pompiers, l'immeuble de la rue Eguillerie connu sous les noms de « Maison Tenant », « Maison du Pâtissier » se trouve parfaitement dégagé. Ne conviendrait-il pas de le rajeunir, en faisant disparaître les lambeaux de crépi et en nettoyant la porte Renaissance qu'on dirait passée au brou de noix ?

Le vœu exprimé par nos collègues sera transmis au Service des Monuments historiques, puisque la maison est classée.

M. SECRET tient de M. l'abbé Pierre POMMARÈDE que des éléments architecturaux et sculptés provenant de l'ancienne église de Champcevinel sont conservés chez M. Maligne, au lieudit « Fosse rouge ».

Notre jeune collègue possède aussi des documents des XVIIe-XIXe siècles concernant le prieuré et la paroisse de Merlande : on souhaite qu'il puisse en réserver la primeur à notre Société.

L'attention de M. Jean SECRET s'est portée sur la Pietà du château de Montardy dont le chanoine Entraygues a donné une bonne reproduction dans son livre : *Notre-Dame du Périgord.* Le *Bulletin de la Société*, t. XV (1888) a signalé cette sculpture et identifié l'écu qui est à la gauche de la Vierge comme écartelé aux armes des d'Abzac, Du Puy, de Jaubert et de Narbonne. Mais notre Vice-Président fait remarquer que cette identification n'est valable que pour 1 (Abzac); 2 (Jaubert); 3 (un lion rampant) et 4 (fruste) restent à élucider.

M. Jean Secret a pu admirer au château de Montardy, parmi une collection importante de portraits de famille, deux remarquables portraits du prince de Condé.

M. le Secrétaire général rappelle les relations étroites qu'eurent pendant la Fronde, Monsieur le Prince et M. Du Chambon — un Du Lau; leur riche correspondance chiffrée est conservée dans le fonds de famille donné par le Me du Lau aux Archives de la Dordogne.

Exposition « Versailles ». — M. le Président recommande aux membres présents la visite de l'exposition organisée au

Musée du Périgord sous les auspices du Comité départemental pour la sauvegarde du château de Versailles. Nos distinguées collègues Mme C. de la Mothe et Mlle D. Humbert ont mis tous leurs soins à la préparation et à la présentation d'un très bel ensemble consacré à l'illustre demeure royale : dessins et vues, objets de vitrine et plus spécialement l'admirable choix de volumes ayant appartenu à la reine Marie-Antoinette et que conserve avec fierté la bibliothèque municipale de Périgueux.

Admission. — M. le général de division TIXIER, commandeur de la Légion d'honneur, rue du Collège, Vitré (Ille-et-Vilaine); présenté par M. et Mme Corneille.

Le Secrétaire général, G. LAVERGNE. — *Le Président,* Dr Ch. LAFON.

Séance du jeudi 6 août 1953

Présidence de M. le Dr LAFON, président

Présents : Mme P. Aublant, Fellonneau, Montagne, Ponceau et Villepontoux; Mlle Irène Faure; MM. P. Aublant, Bardy, Borias, Corneille, Granger, Lassaigne, Lavergne, le Dr Maleville, Montagne, Pivaudran, Ponceau, Valette et Villepontoux.

Se font excuser : MM. de Lacrousille et Secret.

Nécrologie. — M. MAZE, ancien secrétaire général de la Mairie de Périgueux.

L'assemblée s'unit aux condoléances exprimées par M. le Président.

Félicitations. — M. LABARTHE, conseiller général de Terrasson, nommé chevalier de la Légion d'honneur; — MM. DUMAS, LANCEPLAINE, PERÉ et SECONDAT, officiers de l'Instruction publique; — Mlle G. BESSE et M. BALMÈS, officiers d'Académie.

Remerciements. — M. LABARTHE et le général de division TIXIER.

Cinquantenaire de la bataille de Castillon. — La date historique du 17 juillet 1453 a été marquée par des manifestations intimes le 17 juillet, d'abord à la Mairie de Castillon et ensuite au Monument commémoratif et dans la plaine de Colly, sur le territoire de La Mothe Montravel où tomba le général Talbot. La Société avait été invitée à ces cérémonies franco-anglaises.

Entrées d'ouvrages et de documents. — The U. S. National Museum. *Annual Reports*, 1951 et 1952; 2 bi-in-8; — envoi de la Smithsonian Institution;

Bulletin du Centre d'Information de la Recherche d'Histoire de France, 1re année, n° 1, Paris, Archives nationales (1952); in-4, 111-105 p.; — don gracieux de la Direction des Archives. Le prix des numéros suivants, semestriels, sera de 125 fr. l'un. Cette publication nouvelle a pour but de renseigner les chercheurs locaux sur l'ensemble des travaux d'histoire entrepris dans notre pays;

Mariotti (Jean), *La Nouvelle Calédonie. Le livre du Centenaire, 1853-1953*, Paris, Horizons de France, 1953; in-4, 272 p., dont 128 d'illustrations; — hommage de l'auteur. Le livre de M. Mariotti a le mérite d'avoir été écrit par un enfant de la Nouvelle-Calédonie, qui joint à un talent réel d'écrivain une connaissance profonde, non seulement de la grande île, mais du monde du Pacifique. Il a retracé l'épopée du peuple canaque qui en moins d'un siècle, a sû passer de l'âge de pierre aux techniques du progrès;

Lacorre (Mad. et F.), *La Roumaïdia d'Aïn Oum El Alleg*, (Extr. du *Congrès préhistorique de France*, XIIIe session, Paris, 1950.); in-8, 21 p., ill.; — hommage des auteurs, qui ont étudié cette cendrière des environs de Gafsa; elle a livré un important outillage de morphologie capsienne et microlithique.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Lui-même verse aux archives de la Société deux chartes sur parchemin, qui intéressent un membre de la famille de Salignac-Fénelon :

Par la première datée de Bordeaux le 16 septembre 1587, les président et trésoriers généraux de France en Guyenne entérinent les lettres patentes du roi, données à Paris le 1er mai précédent, portant paiement au sieur de La Mothe-Fénelon, conseiller en son conseil d'Etat, de la somme de 666 écus 2/3, par les mains du receveur général des finances de Guyenne.

La seconde, datée de Blois le 2 février 1589, est l'ordre donné par le roi aux président et trésoriers généraux du bureau des finances de Limoges de payer comptant la somme de 1.333 écus 1/3 au sieur de La Mothe-Fénelon, chevalier des Ordres du roi et conseiller en son conseil d'Etat. Signature autographe d'Henri III.

Quel était ce sieur de La Mothe-Fénelon? Ce ne pouvait être que Bertrand de Salignac, l'ancien ambassadeur de France à la Cour d'Angleterre, qui était chevalier des Ordres du roi depuis le 31 décembre 1579 (deuxième promotion) et conseiller d'Etat; il se titrait de La Mothe-Fénelon depuis qu'Armand son frère aîné lui avait donné la co-propriété du château de

Fénelon, et probablement aussi celle du château de La Mothe-Massaud.

On ne peut le confondre avec son neveu Jean III de Salignac, s^gr de la Mothe-Fénelon, qui n'avait que 29 ans en 1587, l'année du siège de Sarlat, et qui n'était ni chevalier des Ordres du roi, ni conseiller en son Conseil d'Etat, et encore moins avec son fils aîné, François, 1er du nom, qui lui avait succédé en 1588 comme chef d'armes de la maison de Salignac et qui n'avait que 9 ans en 1589. Jean III avait été tué, le 6 novembre 1588, devant Domme qui était occupé par Geoffroy de Vivans.

Revue bibliographique. — Dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1953, M. A. Meunier signale, dans « les registres du Parlement de Poitiers, de 1418 à 1436 « une source peu utilisée jusqu'ici de l'histoire politique et sociale de la France du XVe siècle : le Périgord était rattaché à cette cour souveraine, comme nous l'a rappelé l'an dernier M. J.-P. Laurent.

Aucune ville de la Dordogne ne figure, par contre, dans la liste des « Associations permanentes d'acteurs en France au Moyen Age », dressée par M. Pierre Sadron dans la *Revue d'Histoire du Théâtre*, 1952, fasc. III.

On lira dans le *Bulletin Monumental* 1953, 2e fasc., l'article de M. Polge sur « l'Architecture religieuse populaire du diocèse d'Auch », c'est-à-dire des petites églises rurales, et les pages de « chronique » consacrées au travail de M. J. Secret sur les églises de l'ancien diocèse de Limoges situées en Dordogne (p. 188-189).

Ce qu'écrit M. Pouymat sur « les traitements et salaires à Agen pendant la Révolution » (*Revue de l'Agenais*, 2e trim. 1953), offre un intérêt d'actualité.

Centre-Magazine, de juillet-août 1953, évoque les céramiques de M. Maurice Albe, exposées sur les auspices de l'Alliance française au Musée du Périgord, en mai dernier. Des notes bibliographiques y sont consacrées à *Visages de la Guyenne*, de P. Fénelon, J. Secret, A. Got et R. Crozet, ainsi qu'à la plaquette de M. Lavergne sur les *Armoiries de la Ville de Périgueux*.

Festival Molière. — M. le Président exprime la satisfaction de tous ceux qui ont pris part au petit voyage organisé par la Société en vue d'assister le 4 août, à la représentation en plein air des *Fourberies de Scapin*, donnée à Sarlat par la Compagnie du Grenier de Toulouse.

Par cette belle nuit d'été, dans le décor incomparable que

forment les vieilles maisons de la rue Magnanat et l'ancienne église Sainte-Marie, éclairées avec art, la pièce de Molière, prestement jouée par d'excellents comédiens, fut un véritable enchantement.

Notre distingué collègue, M. Boissarie, président du Syndicat d'Initiative de Sarlat, qui a été pour la seconde fois l'animateur de ces « Jeux du Théâtre », mérite d'être loué sans réserve.

Ajoutons qu'avant de remonter dans l'autocar, chacun a goûté le féerique spectacle des vieilles pierres de Sarlat sous le feu des projecteurs électriques, et notamment, la cathédrale et le présidial.

Communications. — M. RIVES a recueilli quelques débris fossiles provenant des travaux de terrassement en cours au sanatorium de la Meynardie. Ils semblent, dit M. le Secrétaire général, caractéristiques des sédiments turoniens.

M. CORNEILLE fait état de deux factures du XVIIIe siècle ; l'une du 16 avril 1730 relative à une vente de vaisselle d'argent et de couteaux à manches d'argent, faite par Mme de Gaubert à son frère, le Cte *de Rastignac*, pour le prix de 8.600 l.; — l'autre du 4 avril 1778, détaille les différentes fournitures faites par Delgua, marchand modiste à Bordeaux, à la femme de M. Bouchier de Vigneras; d'un montant de 2.700 l.

Notre trésorier donne connaissance du contrat de mariage de ce Périgourdin de robe avec la Saintongeaise Marie-Anne-Marguerite Authefond, passé à Bordeaux le 23 avril 1778.

Il a cherché à convertir en monnaie actuelle les sommes en question; il a pour cela fait appel à la compétence de M. Villepontoux; le caractère technique de ces calculs basés sur la valeur de l'argent métal n'exclut pas leur intérêt.

Le résultat, comme le montre M. Secondat, serait sensiblement le même si l'on prenait pour référence le prix d'une paire de bœufs par exemple à l'époque considérée.

M. Marcel SECONDAT présente une moitié de monnaie féodale trouvée à la Roque-Saint-Christophe, au Moustier; il l'a identifiée, au cours d'une minutieuse étude qui paraîtra dans le *Bulletin*, comme un denier d'Angoulême.

M. GRANGER communique, au nom de M. CHARTROULE, cet extrait de la *Revue des deux Mondes* du 1er septembre 1952, sous la rubrique : « Il y a cent ans », page 187, 2e colonne :

« Le *Constitutionnel* annonce qu'à l'occasion de la fête de » 15 août, M. de Calvimont, préfet de la Dordogne, a fait » placer au haut de la préfecture, une banderolle transparente

» portant l'inscription suivante : DIEU FIT NAPOLEON ET SE » REPOSA ».

M. Pierre AUBLANT aimerait être plus positivement fixé sur les origines aquitaniennes de Gérard de Nerval, de son vrai nom Labrunie, origines que le poète a maintes fois rappelées avec fierté et mélancolie.

Ce point négligé jusqu'ici par les biographes mériterait, dit M. Lavergne, d'être traité dans la réédition des œuvres de Nerval qu'annonce la collection de la Pleïade.

M. le Président regrette lui aussi que ces à-côtés de l'histoire littéraire ne retiennent pas davantage les critiques ou les bibliographes; ils se bornent à se répéter les uns les autres, lorsqu'ils n'embrouillent pas sciemment les questions. C'est ainsi que l'écrivain périgourdin Marc de Montifault ne figure dans la *Bibliographie générale du Périgord* que sous son nom de jeune fille : CHARTROULE, avec renvoi à *Quivogne*, nom de son mari.

M. VALETTE pose une question de chronologie concernant une lettre écrite à Henri III le jour même qu'il fut poignardé par Jacques Clément; le destinataire l'a donc ignorée.

Admissions. — Mme Geneviève BESSE, membre de l'Enseignement, rue de la Cité, 9, Périgueux; présentée par M. et Mme Plazanet;

Mme Georges GAYOUT, boulevard Wilson, 181, Bordeaux; présentée par MM. Lalot et Corneille;

M. et Mme WALLACE, château de Fénelon, Sainte-Mondane (Dordogne) et Ambassade d'Angleterre, Madrid; présentés par MM. Secret et Lavergne.

Le Secrétaire général, G. LAVERGNE. — *Le Président,* Dr Ch. LAFON.

Séance du jeudi 3 septembre 1953

Présidence de M. le Dr Ch. LAFON, Président

Présents : Mmes d'Abzac, Berton, Busselet, Darpeix, Dupuy, Kapferer, Montagne, Pivaudran, Ponceau, Villepontoux; MM. Bardy, Becquart, Fénelon, Jouanel, Laborderie-Boulou, Lavergne, le Dr Maleville, Montagne, Morquin, Vaudou et Villepontoux.

Se font excuser : MM. Corneille, Ponceau et Secondat.

Félicitations. — M. le Dr CHIBRAC et M. WILHELM, chevaliers de l'Ordre de la Santé publique.

Entrées d'ouvrages. — *Miroir de l'Histoire* de septembre 1953, contenant un article d'Alexandre Zévaès « Le bûcher d'Hautefaye », où sont relatés les tragiques événements du 16 août 1870; — achat de la Société;

Liste des périodiques français et étrangers en cours... (à jour au 1er janvier 1953). *Dordogne.* Périgueux, archives départementales, 1953; in-fol., 19 p. ronéotyp.; — envoi du service des Archives.

M. le Président offre à la Société un lot d'ouvrages ou imprimés provenant de sa bibliothèque personnelle, parmi lesquels sont à noter :

Edit sur la création et érection de la cour des aides de Guyenne, Auvergne et Poitou à Périgueux, 1553;

Instruction pastorale de Mgr l'évêque de Sarlat, H.-J. de Montesquiou, au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de son diocèse, 1765;

Mémoire pour les maire et consuls de la ville de Périgueux contre ceux de la ville de Bergerac, au sujet du siège présidial, 1789;

Discours prononcés à l'Académie française lors de la réception de l'abbé de Féletz, 1827; et notice de Jules Delpit sur cet écrivain, parue en feuilleton de *l'Indépendant, journal du Peuple,* 1850;

Tirés à part d'un article de Jules Determes sur le siège du château de Laforce, 1843; et d'une lettre de l'abbé Audierne sur la Porte de Mars à Périgueux, 1862;

Poésies de l'abbé Lalot, parues à Ribérac, sous le titre : *Une demi-heure d'oraison;*

Chabrier (M.). *A travers le folklore périgourdin.* Paris-Avignon, s.d.; in-8;

La Batut (P. de). *L'homme d'affaires.* Roman, Paris, Gallimard, 1943; in-8;

Et quelques ouvrages existant déjà dans la bibliothèque.

Revue bibliographique. — Rien à signaler, par suite de la grève des P.T.T., aucune publication ne nous est parvenue au cours du mois d'août.

Vœux. — L'assemblée prend acte avec satisfaction des réponses qu'a faites M. le Conservateur régional des Monuments historiques aux vœux précédemment émis par notre compagnie touchant les réparations de l'église de Coutures et l'entretien de la Maison Tenant, rue Eguillerie.

Communications. — M. André JOUANEL, vice-président, exa-

mine la relation donnée par le pasteur de Barthe, du décès du Maréchal de la Force à Bergerac, en 1652; il y apporte quant à la date du jour et quant au lieu de cette mort, d'utiles rectifications : cette étude sera publiée.

M. P. FÉNELON entretient l'assemblée d'une question de géographie humaine étroitement liée à l'archéologie, à la linguistique et à l'histoire : celle de la structure des terroirs en Périgord. Jusqu'ici cette « spécialité » n'a trouvé que fort peu d'adeptes dans le milieu local; elle est cependant de nature à éclairer bien des points obscurs de l'évolution historique et de l'histoire agricole de notre pays, et les géographes ne devraient pas être seuls à se pencher sur les lieux habités, les chemins, les forêts, les champs, les parcelles qui se sont, pour ainsi dire, imposés aux paysages suivant un plan préétabli et rigoureusement maintenu, de génération en génération, depuis les temps les plus reculés.

Le distingué professeur de la Faculté des Lettres de Poitiers s'est personnellement livré à quelques enquêtes sur place, qui trouvent confirmation dans les plans cadastraux, les anciens plans-terriers et les photographies aériennes. Il apporte quelques exemples pris sur divers points du département à Lanouaille, à Doissac, à Etouars, à Issigeac, à Saint-Pardoux-la-Rivière, à Coulaures et fournit des explications sur les caractéristiques, souvent solidaires, du réseau des chemins et de la disposition et de l'étendue des parcelles. Sur tous ces points, des hypothèses ont été présentées; de la discussion et du nombre des observations pourront jaillir des certitudes. Il s'agit seulement de se mettre au travail.

M. le Président remercie M. Fénelon de sa causerie si documentée et si vivante et présente quelques observations auxquelles répond l'orateur.

M. VALETTE entr'ouvre le dossier qu'il a constitué en vue de sa thèse d'Ecole des Chartes pour souligner le rôle éminent de l'évêque de Sarlat, Jean de Lingendes, comme prédicateur. Il a pratiqué avec succès l'éloquence de la chaire, tant à Paris et à la Cour, devant Louis XIII, que dans son diocèse. Notre jeune confrère a établi le catalogue des sermons et des oraisons funèbres prononcés par le prélat; ils le classent au premier rang des prédécesseurs de Bossuet.

A une question de M. le Président, M. Valette précise qu'un autre Lingendes, le jésuite Claude, fut lui aussi un prédicateur de grand renom; l'histoire littéraire garde le souvenir d'un troisième Lingendes, poète mineur d'excellent aloi. Cette famille était du Bourbonnais.

M. BARDY présente une statuette de bois doré trouvée à Chaulnes, près de Grignols, dans la propriété de M. Paul Faure. On voit tout de suite qu'il s'agit d'une œuvre d'art populaire extrême-oriental; le recours à une bonne mythologie asiatique permettrait sans doute de l'identifier.

Mme René BERTON demande s'il est exact qu'une demoiselle de Beaucharnais a habitué le château de la Tour, près de Buisson-de-Cabans.

M. JOUANEL donne sur ce point toutes les précisions souhaitées.

M. le Dr LAFON donne un aperçu de l'important travail qu'il a entrepris sur la généalogie de deux branches collatérales de la famille de Salignac de la Mothe-Fénelon, qu'on trouve établies à Jumilhac, à Magnac, Cingé et que les auteurs de nobiliaires ont généralement négligées; il faut cependant bien les connaître pour pouvoir saisir le détail des règlements successoraux avec leurs parents du Sarladais. Cet exposé sera poursuivi.

Excursion. — M. le Secrétaire général indique que pour le dimanche 20 septembre, la Société organise une excursion vers le cingle de Trémolat par la nouvelle route touristique de Sors; on visitera Sainte-Alvère, Paunat et Trémolat au passage.

Admissions. — M. BRU, entreposeur des Tabacs, St-Cyprien (Dordogne); présenté par MM. E. Giraud et Secret;

M. FILEYSSANT, avenue Ernest-Reyer, 43, Paris (XIVe); présenté par MM. le Dr Lafon et Corneille;

M. Jean-Dominique LASSAIGNE, étudiant en droit, diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques de Paris, boulevard Saint-Michel, 64, Paris (VIe); présenté par M. Jean Lassaigne et le Dr Maleville;

M. F.-G. PARIZET, professeur à la Faculté des Lettres, rue Mondénard, 14, Bordeaux; présenté par MM. Jean Secret et P. Barrière;

M. Jean PUYMARTIN, Trévoux (Ain); présenté par MM. Corneille et Granger.

L'Association périgourdine pour l'aide aux mères de famille, rue du Plantier, 16, Périgueux (abonnement).

Le Secrétaire général, G. LAVERGNE.

Le Président, Dr Ch. LAFON.

Nos excursions de 1953

I. — EN CHARENTE

La veille encore, le ciel était loin d'être engageant, mais la chance nous sourit une fois de plus et la grande excursion du dimanche 7 juin, vers Angoulême, aura profité d'une heureuse embellie.

La première église visitée en chemin fut celle de la Rochebeaucourt. M. Jean Secret rappela que, concédée à l'ordre de Cluny par l'évêque de Périgueux, Guillaume d'Auberoche en 1121, elle fut rebâtie en 1215 et devint une collégiale.

Elle est une seule nef (36 m. de long sur 11 de large); ses trois travées, sensiblement carrées étaient voûtées de croisées d'ogives supportées par des faisceaux de trois minces colonnes. Ce système, insuffisamment étayé par les contreforts de tradition romane, plaqués à l'extérieur, s'est effondré dans la suite. Le goutterot S., dangereusement déversé, a reçu au XVe siècle des contreforts plus puissants; toutes les hautes baies ont été aveuglées. Au droit de la première travée, au N., s'élève un clocher carré, couvert d'un toit à quatre pentes. La façade occidentale forme un vaste carré dans lequel s'ouvrent un portail à voussures brisées et une très belle rose, inscrivant ses sept cercles polylobés dans une riche mouluration.

La Lizonne franchie, les cars ne quittèrent la N. 139 que pour aller rejoindre l'église de Dirac.

L'édifice, d'époque romane, comprend une nef à quatre travées, un chœur et une abside en hémicycle. La nef est couverte, sur ses trois premières travées, de voûtes en berceau plein-cintre et, sur la quatrième d'une croisée d'ogives à liernes décorées de bâtons brisés (XVe s.). Le chœur est voûté d'une coupole sur pendentifs. La nef est rythmée par des arcs d'applique brisés. Au droit des travées 2 et 3 de la nef s'ouvrent des chapelles latérales voûtées d'ogives à liernes. Le clocher, carré, est monté sur le chœur; il est décoré d'un étage d'arcatures aveugles (quatre arcs plein-cintre, sur chaque face); la partie supérieure est du XVIIe siècle.

La façade élégante, de style saintongeais, est percée d'un portail à quatre voussures plein-cintre encadré de deux fausses baies; au-dessus règne une arcature aveugle de cinq arcs plein-cintre retombant sur des colonnettes jumelées (baie ouverte dans l'arc médian). La décoration est riche et habile ;

chapiteaux sculptés de monstres, oiseaux, chimères, personnages, palmettes; archivoltes, corniches, bandeaux, sont ornés de têtes-de-clous, palmettes, damiers, dents d'engrenage, etc...[1]

Bien d'autres églises aussi charmantes, un château, comme la Tranchade, auraient pu nous retenir dans ce coin de l'Angoumois, mais il fallait être exact au rendez-vous pris avec la Société archéologique et historique de la Charente.

La plus grande animation régnait déjà dans les artères principales d'Angoulême où allait se dérouler un grand rallye automobile remplaçant le fameux circuit de Remparts. Cet événement sportif ne devait du reste en rien gêner ni retarder l'agréable réception organisée en l'honneur de la Société par sa consœur aînée et voisine.

M. Burias, archiviste en chef du département et président en exercice, entouré des membres du bureau et de nombreux collègues, après nous avoir accueilli sur le seuil, nous fit les honneurs du charmant hôtel-musée de la rue de Montmoreau. Après la visite des salles et de la galerie d'antiquités construite dans le jardin, le vin d'honneur — un délectable Pineau — fut servi. En choquant les verres, les deux présidents, M. Burias et le Dr Lafon, purent échanger quelques propos marqués ou coin d'une cordialité sans équivoque et grandement applaudis.

Allocution de M. BURIAS

Lorsqu'il y a quelques mois, mon excellent confrère Becquart me demanda s'il nous serait agréable de recevoir à Angoulême la Société historique et archéologique du Périgord, ce fut, sans l'ombre d'une hésitation que j'acceptai cette idée et l'encourageai à la réaliser.

Si nous en croyons nos hommes politiques les plus éminents, nos savants économistes, « les frontières » sont des survivances dépassées d'une période historique révolue. Ce cloisonnement entre peuples ne sert plus maintenant qu'à les séparer, à les empêcher de se comprendre, de commercer, à élever des barrières qu'hélas ! ils n'auront ensuite de cesse de repousser chez le voisin.

Non, grâce à Dieu, entre nous, la Lizonne et la Dronne ne sont de ces frontières infranchissables et aucun d'entre nous, qu'il s'agisse de ceux de l'Est ou de l'Ouest n'a songé à franchir en conquérants ces paisibles et fraîches rivières.

Néanmoins et je le déplore, les relations auraient dû être plus étroites. Nos deux Sociétés de tout temps, ont bien échangé leurs publications, mais si je m'en rapporte aux procès-verbaux de la Société archéologique et historique de la Charente, il y a exacte-

(1) Cf. J. George, *Les églises de la Charente* (Paris, Letouzey, 1933), pp. 102-103.

ment 50 ans que cette dernière a visité en corps votre belle cathédrale de Saint-Front.

Une visite tous les demi-siècles entre excellents voisins, vous en conviendrez, c'est un rythme un peu lent ! Peu d'entr'eux peuvent rendre la politesse ! Aussi, prenons-nous la résolution d'accélérer le mouvement et dès les prochaines années de vous demander de bien vouloir nous accueillir dans votre Périgord si pittoresque et si chargé d'histoire.

Et pourtant, que de liens communs entre nos deux provinces ! Votre langue sonore et harmonieuse a ses limites à quelques kilomètres seulement d'Angoulême et le sud-est de notre département est entièrement dans son domaine. Sous l'ancien régime, 38 paroisses qui maintenant appartiennent au département de la Charente et au diocèse d'Angoulême, dépendaient du diocèse de Périgueux, 38 paroisses dans lesquelles se trouvaient un chapitre séculier, sept prieurés simples, deux commanderies, cinq couvents et cinq maisons de charité. Lors du rétablissement du culte en 1802, pour quelques lustres seulement d'ailleurs, l'organisation ecclésiastique de tout le département de la Dordogne fut rattachée à l'Evêché d'Angoulême.

Vous le voyez, nos deux histoires sont imbriquées l'une dans l'autre si j'ose ainsi m'exprimer. Je n'aurais garde d'oublier, dans le même ordre d'idée, les châtellenies de la Tour-Blanche et de Saint-Aulaye, qui, jusqu'à la révolution ressortirent du comté et également de la Sénéchaussée d'Angoulême.

Beaucoup d'études, et chez vous et chez nous, ont donc le même objet : Nous sommes intimes voisins, liés par la langue et par l'histoire. Nos vieilles églises dont nous sommes fiers, ce voûtement en coupoles qui est leur originalité la plus typique, se retrouve à Saint-Front, à Saint-Etienne de la Cité. N'est-ce même pas là, à Périgueux, le berceau de toutes les églises à coupoles de l'Aquitaine, de Périgueux à Saintes en passant par Angoulême ?

Le nombre et la richesse de vos gisements préhistoriques, la science de ceux d'entre vos membres qui se sont consacrés à l'étude de cette période de l'histoire de l'humanité, sont pour nous un exemple et un vaste champ de comparaisons fructueuses. Nos gisements à nous ne connaissent pas la notoriété mondiale des vôtres : ils sont cependant d'un intérêt certain et pour la plupart, d'ailleurs, se trouvent dans la région qui vous avoisine.

Oui, décidément, la Lizonne et la Dronne, ces charmantes rivières aux eaux si limpides, ne sont pas des frontières. Ne seraient-elles pas plutôt le symbole des liens qui nous unissent ? Chacun de nous en possède une rive et les ponts sont nombreux !

Autrefois, dans le corset de remparts qui ceinturait le vieil Angoulême, la principale porte qui regardait vers le Levant, s'appelait la porte Périgorde.

Nous n'attendrons pas, je l'espère, cinquante ans à franchir la porte Périgorde pour vous rendre votre aimable visite !

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je lève mon verre à la prospérité de la Société historique et archéologique du Périgord.

Réponse de M. le Dr LAFON

Monsieur le Président, Messieurs,

Avant tout, je dois vous adresser mes remerciements et ceux de mes collègues d'avoir bien voulu nous recevoir, malgré les fêtes sportives dont Angoulême est aujourd'hui le théâtre.

Depuis longtemps, notre Société a l'habitude d'organiser au printemps une excursion commentée pour ses membres et leur famille. Au temps des équipages, on voyageait en landau et seuls quelques privilégiés pouvaient y prendre part. Aujourd'hui, grâce à l'automobile, nous pouvons voir en une journée ce qui nécessitait jadis au moins trois jours et tous nos membres peuvent ainsi y participer.

Cette année, nous avions projeté de nous diriger vers la Charente et l'un de nous proposa de pousser jusqu'à Angoulême; en venant ici, nous ne pouvions pas ne pas vous rendre visite. J'estime du reste que nous n'avons qu'à gagner en nous connaissant mieux que par le seul échange de nos bulletins.

De toutes les provinces qui l'entourent, c'est certainement avec l'Angoumois que le Périgord a eu le plus de relations. Ces rapports de voisinage remontent très haut, comme le prouve l'influence du roman charentais sur beaucoup de nos églises des XIe et XIIe siècles.

Je ne vous apprendrai pas que l'Angoumois a possédé jusqu'à la Révolution l'enclave de La Tour-Blanche, tandis que l'Archiprêtré de Pilhac appartenait à l'Evêché de Périgueux. Mais soyez sans inquiétude, nous ne sommes pas annexionnistes, comme certains de nos voisins et, malgré ce qu'en disent des biographes, nous n'avons jamais considéré comme périgourdins les deux frères de La Rochefoucault-Bayer, qui furent massacrés aux Carmes, bien qu'ils soient nés à l'est de la Tude.

Charles Maurice de Talleyrand, le futur prince de Bénévent, passa sa petite enfance à Chalais, auprès de sa grand'mère, et sa famille légua à l'Hospice de cette petite ville les biens qu'elle possédait en Périgord : Excideuil, Mareuil-sur-Belle et Beauséjour.

A l'occasion du tricentenaire de la naissance de Fénelon, au cours de recherches sur sa famille, je me suis aperçu que celle-ci avait contracté avec l'Angoumois des liens plus profonds qu'on ne le pensait.

Pour consolider la fortune qu'il avait acquise pendant sa longue ambassade auprès de la reine Elisabeth d'Angleterre, Bertrand de Salignac achète la baronnie de Loubert, dont le château domine la Charente, et la seigneurie voisine de Manot, sur les bords de la Vienne.

Pons de Salignac, qui est l'arrière-petit-neveu de Bertrand et qui sera le père du futur archevêque de Cambrai, épouse en premières noces Isabeau d'Esparbès de Lussan, dlle de la Serre, qui lui apporte le petit fief de Montmalan, dans la paroisse de La Prade.

François, IIe du nom, le frère aîné de Fénelon, résida longtemps à Manot; mais devenu veuf, il revient en Sarladais et son fils, François III s'y fixe, abandonnant le vieux château familial, « la pauvre Ithaque, les pénates gothiques de ses pères » comme l'écrit l'Archevêque, et c'est à Manot que naissent les sept petits-neveux que celui-ci appelle successivement à Cambrai ; seule la mort l'empêcha d'élever les deux derniers.

Le fils aîné de François III, le marquis de Fénelon, celui que l'Archevêque appelait Fanfan, abandonne à son tour Manot, pour vivre à Paris. Néanmoins les Salignac conservèrent leurs biens charentais jusqu'à la Révolution, alors qu'ils avaient vendu Fénelon en 1780.

Cette grande famille a donné naissance à des branches cadettes, dont la plupart sont mal connues ou n'ont jamais été étudiées. L'une d'elles, qui a eu pour auteur François, sr de Mareuil sur Dordogne, marié en 1512 à Aleyde de Beaufort, s'est fixée en Angoumois et paraît s'être éteinte à la fin du XVIIIe siècle. J'ai relevé le nom d'une quinzaine de ces Salignac, dont aucun ne paraît s'être élevé au-dessus d'une honorable médiocrité, et j'ai noté le nom de quelques-unes de leurs terres : Romaigne, La Forest, La Boissière, La Davinière et surtout la Maingoterie située dans la paroisse de Chassiecq. Les documents m'ont manqué pour les étudier; peut-être, Monsieur le Président, en existe-t-il dans les archives que vous conservez ?

Enfin, et c'est une raison de plus qui doit nous rapprocher, les cathédrales d'Angoulême et de Périgueux ont subi le zèle néo-roman de l'architecte Abadie. Il ne m'appartient pas de juger si ce fut un bien ou un mal.

En terminant cette rapide revue des questions qui nous sont communes, j'exprime le vœu que la Société archéologique et historique de la Charente ait bientôt l'occasion de venir en Périgord; nous serons heureux de la recevoir et de faire connaître, à ceux qui les ignorent, les curiosités de Périgueux et de sa région.

Il ne restait plus qu'un court « battement » entre la fin de cette cérémonie si sympathique et l'heure où, par suite du meeting, l'accès de la zone voisine des Remparts deviendrait impossible. Les palissades pourtant s'ouvrirent devant nos rangs et la visite de la cathédrale Saint-Pierre, sous la conduite autorisée de M. le Président Ch. Daras, nous dédommagea pleinement de devoir sacrifier, ce jour-là, les autres monuments d'Angoulême.

Notre savant cicerone a publié, sur la cathédrale, une mono-

graphie modèle[1] et personne mieux que lui ne pouvait disséquer et commenter cet édifice fameux. S'il ne se fit pas faute de juger fort sévèrement les travaux de restauration effectués à Saint-Pierre, et notamment à la façade, sous la direction d'Abadie, c'est qu'il connait bien toutes les pièces du dossier et son exposé vivant et lumineux régala d'autant plus son auditoire périgourdin qu'il avait lui-même pas mal de griefs contre Abadie à propos de « sa » reconstruction de Saint-Front.

Un trajet pittoresque sépare Angoulême de Mouthiers-sur-Boëme, où le repas de midi, parfaitement ordonné et cuisiné et prestement servi, fut pris à l'hôtel Ginet. A la table d'honneur, M. David, vice-président de la Société archéologique de la Charente, voisinait avec le Dr Lafon. Une excellente fine-champagne, offerte par la Société, mit le bouquet du terroir à ces cordiales agapes.

Après avoir dirigé ses hôtes sur le charmant manoir de la Forge, où a été tournée une partie du film « Pontcarral », M. David les mena à la Papeterie. Après ce hameau, le petit vallon de la Boëme s'élargit dans un cadre de frondaisons. Sur le versant N.-O. s'ouvre une anfractuosité naturelle que la tradition a dénommée « la Chaire à Calvin ». Mais elle est aussi une puissante station préhistorique dont M. David a poussé l'étude à fond. Il fit avec brio le point de ses découvertes, étalées du solutréen au mésolithique, et nous donna à admirer la belle frise solutréenne de bovidés et d'équidés qui orne le rocher en surplomb. La présence au même endroit de foyers préhistoriques et d'une escargotière ne pouvait manquer de nous y retenir longuement.

En arrivant à la Couronne, l'orage, qui menaçait depuis quelque temps, creva en une large averse qui retarda de quelques instants la visite des restes de cette grande abbaye de chanoines réguliers[2]. Elle fut commentée très savamment par M. Lacombe, vice-président de la Société de la Charente. Ce magnifique ensemble a malheureusement beaucoup souffert des guerres de religion et surtout de la Révolution et encore aujourd'hui, il n'est pas à l'abri de tout risque.

Après un coup d'œil jeté sur ce qui subsiste de la façade et du magnifique collatéral N., on gagna par les celliers abba-

---

(1) *La Cathédrale d'Angoulême, chef-d'œuvre monumental de Girard II*, publ. dans Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1941 (Angoulême 1942).

(2) *Congrès archéologique de France, LXXIXe session, Angoulême 1912*; t. I, pp. 211-223.

tiaux et les jardins le pavillon d'entrée pour, de là, remonter dans les cars en direction de Saint-Miche-d'Entraigues. Cette gracieuse église de plan octogonal[1], couverte d'une coupole à huit pans sur nervures et dont le portail s'orne d'un tympan sculpté de grand prix (saint Michel terrassant le dragon) a beau avoir été, elle aussi, l'objet des soins indiscrets d'Abadie, elle méritait vraiment de nous retenir sur le chemin toujours trop rapide du retour.

(*A suivre.*) G. L.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES ENCEINTES DE LA DORDOGNE

(Suite)

I. — LE BOIS DE SÉRILLAC
(commune de Gabillou)

Le jeudi 4 janviers 1877, le Dr Galy présentait en séance à la Société historique et archéologique du Périgord un « plan géométrique d'un amphithéâtre en terre situé dans les bois de Sérillac » et provenant du fonds Morteyrol ou De Mourcin. Nous ne connaissons pas ce plan. Mais en septembre 1952 nous sommes allés à Gabillou et à la ferme de Sérillac. Nous nous sommes faits conduire à l'endroit des bois de Sérillac où était censé se trouver cet amphithéâtre : nous n'avons absolument rien trouvé. Or, il ne peut y avoir eu d'erreur topographique de notre part car la fermière est sur le domaine depuis son enfance, et son grand-père y était avant son père, elle connaît donc bien les lieux. Elle nous a montré ce qui, au dire d'un abbé dont elle n'a pu nous dire le nom, était un amphithéâtre en terre : il s'agit simplement de trous d'extraction d'argile, de forme tout à fait irrégulière. D'ailleurs un amphithéâtre en terre serait bien extraordinaire en soi, et en ces lieux où la topographie ne se prête même pas à l'existence d'une simple

(1) Id., pp. 205-207. — Le clocher isolé n'est pas d'Abadie, mais de Laboisne.

enceinte. La seule chose que nous ayons constatée est la présence, dispersés dans les bois, de quelques blocs de mâchefer dont la texture ressemble beaucoup à celle du mâchefer gallo-romain du nord du département.

Voilà donc une légende qu'il convient de faire disparaître.

II. — ENCEINTE DE LASTOURS

(commune de La Chapelle-Saint-Jean)

Dans les Notes de voyage en Périgord de De Mourcin, publiées dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1881, pp. 95-96, nous trouvons les indications suivantes :

Camp de *Lastours* dans la commune de La Chapelle-St-Jean... trouvé un seul morceau de poterie gauloise.

C'est toute la documentation existante sur le remarquable ensemble de Lastours. Qu'il nous soit permis de dire que c'est insuffisant et que le plan donné (Fig. 1) est vrai-

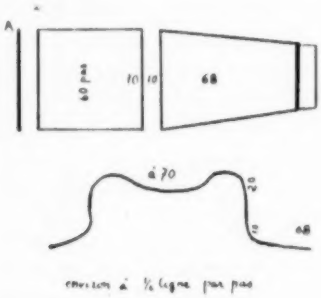

Fig. 1

ment curieux. La aussi nous sommes allés voir : le résultat de cette visite est le plan ci-joint (Fig. 2) dont on voit la grande différence avec celui de De Mourcin.

Nous avons affaire à un éperon barré, mais d'un type un peu particulier.

Situé sur un interfluve très étroit, simple arête d'une vingtaine de mètres de large entre les ruisseaux sous-affluents du Ser, il occupe une position moyenne et non l'extrémité, car celle-ci s'abaisse régulièrement vers le

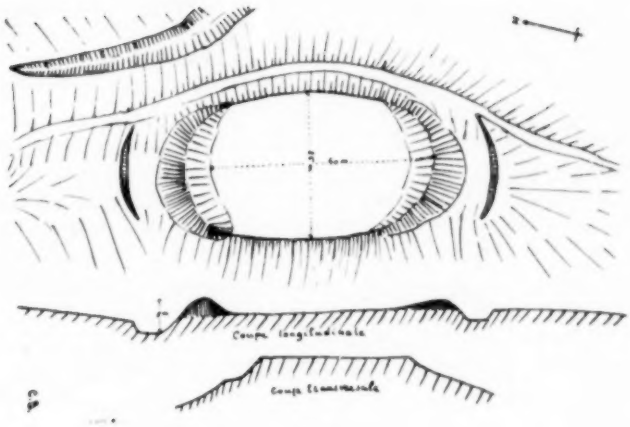

Fig. 2

confluent. On a voulu ainsi utiliser un replat intermédiaire correspondant à un renflement de la colline.

Le camp est un oval allongé de 40 m. × 25 m. Sur les deux grands côtés, des travaux de terrassement ont avivé l'angle de la colline pour former une terrasse, mais il n'y a pas de rempart. Par contre chaque extrémité est défendue par une forte levée de terre. Ces deux levées sont précédées d'un fossé (Fig. 3) creusé dans les schistes décomposés, les

Fig. 3 – *Rempart amont vu du bord du fossé*

déblais ayant servi à construire les levées. Celles-ci ressemblent de l'extérieur à une motte, s'abaissant vers les bouts pour rattraper le rebord de la terrasse.

Le fossé d'amont a à peu près 2 m. de profondeur actuelle dans la roche en place, et 5 m. de large. La levée a une dizaine de mètres de largeur à la base et environ 5 m. de haut au-dessus du fond du fossé; elle domine fortement le camp; vers la gauche, elle s'amenuise en corne de croissant, à droite elle se termine plus vite arrondie.

La levée aval est un plan incliné assez doux et peu élevé au-dessus du camp : 1 m. 5, mais domine de 3-4 m. par une pente raide le fond du fossé taillé à 1 m. 5, de profondeur dans la roche en place.

Au delà de cette coupure l'interfluve s'abaisse et s'amenuise.

Le camp de Lastours étant entièrement boisé, nous n'avons trouvé aucun objet. Il est donc difficile d'avancer une date précise pour ce remarquable ensemble; tout ce que l'on peut dire est qu'il est antérieur à la romanisation qui a installé une villa sur un replat supérieur, et que la technique semble le placer à un néolithique, *sensu lato*, tardif.

Claude BARRIERE.

LES *Mémoires inédits* DU BARON JEAN-JOSEPH DE VERNEILH-PUYRASEAU

(Suite et fin)

Aux élections à la Chambre des Représentants, Verneilh est élu, à la fois, par le Collège du département et par le Collège de l'arrondissement de Nontron. Il n'a pourtant pas fait acte de candidature et n'a pas quitté Paris. François Meynard, ancien conventionnel, élu dans les mêmes conditions, refuse; Verneilh, au contraire, accepte son mandat « sans hésiter » « Je l'ai toujours regardé, nous dit-il, comme un des plus honorables de ma vie politique. »

Quelques jours après, il assiste à la cérémonie du Champ

de Mai avec les deux fils de son ami Jacques de Maleville et il y entend une conversation, assez étrange en ce lieu, entre des officiers de la Garde Nationale... sur le meilleur moyen de faciliter le retour de Louis XVIII !

Dès l'ouverture de la session et après la cérémonie de prestation de serment qui, pour tous, est moins un serment à l'Empereur « qu'un serment à la patrie », Verneilh prend une part active aux travaux du Comité de constitution et de la Commission du règlement.

Sur l'atmosphère très curieuse dans laquelle se sont déroulés les débats de cette Chambre dont la courte vie fut si pleine d'incidents variés, les *Mémoires* inédits sont pleins de détails pittoresques et évocateurs.

La Chambre a refusé de prendre des mesures contre les citoyens coupables de malveillance à l'égard du régime (il y en avait tant !); François Lamarque, ancien membre du Comité du Salut public, reproche à Verneilh cette décision qu'il qualifie de faiblesse. « Nous ne sommes pas la Convention », répond ce dernier.

L'annonce de la défaite de Waterloo provoque à la Chambre, le 21 juin, une séance interminable. L'Assemblée, sur proposition de La Fayette, se déclare en permanence et Verneilh affamé, doit aller, jusqu'à la place de la Concorde, acheter « quelques gâteaux de Nanterre » pour se ravitailler. C'est en grignotant ces pâtisseries qu'il écoute le fameux discours de Lucien sur la légèreté de la nation française et la réplique de La Fayette.

Le 22 juin, la Chambre nomme une députation chargée de négocier avec les alliés et une autre pour porter à Napoléon, qui vient d'abdiquer, l'expression de son respect et de sa reconnaissance. L'Assemblée est partagée par des sentiments très divers. Des mouvements de la Garde Nationale autour des Tuileries provoquent un remous. « Voilà la Garde Impériale », crient quelques députés épouvantés, tandis que Verneilh, devant la menace d'invasion de l'enceinte législative par les prétoriens, « va, comme au 10 août 1792, prendre sa place en séance ».

Le 23 juin, on discute sur le sens de l'abdication. Manuel prononce « le discours le plus remarquable » que Verneilh

déclare avoir entendu au cours de sa carrière et la Chambre, après des débats passionnés, vote une résolution admettant que Napoléon II avait été proclamé par le seul fait de l'abdication de son père, mais maintenant la nomination faite la veille d'une commission de gouvernement provisoire. Cette résolution qui constitue une des plus belles décisions « nègre-blanc » de toute notre histoire parlementaire, répond, du moins à une nécessité de l'heure. « Elle calme les esprits au dehors et dans l'armée sous Paris » juge Verneilh qui prend, à ce propos, la défense de Fouché avec lequel, dit-il, il n'a jamais eu que des relations « marquées au coin de la tolérance et de l'humanité. »

Passons sur les débats de l'Assemblée autour d'une brochure du fils de Jacques de Maleville au cours desquels Verneilh prend la défense de son collègue au milieu des murmures des bonapartistes et notons encore quelques détails pittoresques.

Le 2 juillet, Verneilh assiste à la messe à Saint-Dominique. « On entendait les coups de canons tirés dans le lointain : cette circonstance semblait ajouter au recueillement religieux. » Le 3 juillet, il note que les Tuileries sont « brillantes comme à l'ordinaire » et qu'on voit, sur la terrasse du pont tournant, « une foule de personnes de tout sexe, tranquillement assises en face des hauteurs de Chaillot et contemplant la fumée des feux de bivouac de l'ennemi ». Eternelle légèreté mêlée d'héroïsme des Parisiens !

Verneilh blâme la Chambre de s'être obstinée à siéger jusqu'au bout sous prétexte de voter une déclaration des droits au lieu de s'ajourner « pour donner aux événements le temps de s'accomplir ». Il n'en porte pas moins sur elle un jugement très favorable que, sans doute, ratifiera l'histoire : « Elle avait rendu à la France, dit-il notamment, l'éminent service d'éloigner Napoléon sans de grands déchirements intérieurs et à la capitale celui de la préserver des calamités qui auraient été la suite d'une bataille perdue. »

Le Palais-Bourbon fermé, Verneilh reste encore quelques jours à Paris ; il assiste, en calèche, avec la « belle et bonne » madame de Villette, à la rentrée de Louis XVIII, mais il fuit avec plaisir la capitale occupée, et son cher

jardin du Luxembourg dont la grande « allée est garnie, de chaque côté, d'une longue suite de baraques remplies de soldats étrangers. »

En revoyant l'uniforme français, de l'autre côté du pont d'Orléans, il « respire plus à son aise » et s'écrie avec émotion : « Voilà la terre sacrée de l'Aquitaine ! »

Rentré à Puyrascau, Verneilh reprend sa vie paisible, écarté de la politique par les Ultras. Il ne réagit que pour répondre à la calomnie. Apprenant que l'on a prétendu qu'il avait remis à Napoléon pour rentrer en grâce durant les Cent Jours, les lettres de noblesse que Louis XVIII lui avait accordées en novembre 1814, il se précipite à Bordeaux pour les faire enregistrer en audience solennelle. Ce voyage lui permet de voir à Mussidan, le fils de son ami Beaupuy.

Le préfet de la Dordogne, le baron de Montureux, favorise alors les excès des Ultras et Verneilh n'a pas toujours à se louer de sa bienveillance à son égard. Il lui rend justice, cependant, en signalant son attitude généreuse à l'égard de Madame Boyer (dont le mari, ancien député, avait été exilé à Montauban). « Ce préfet, dit Verneilh, fut peut-être victime de préventions exagérées. »

Aux élections de 1817, Verneilh est à nouveau élu député avec Barbary de Langlade (qui avait siégé aussi dans la Chambre des Cent-Jours), Maine de Biran et Laval. Il retrouve à la Chambre quelques vétérans de la Législative. Présenté par Maine de Biran au duc de Richelieu, il rencontre, chez ce dernier, Pozzo di Borgo qui lui demande : « Que sont donc devenus ces malheureux Girondins qui faisaient tant de bruit ? *Apparent rari nantes !...* » et de Serres qui le félicite des souvenirs qu'il a laissés à Aix : « Combien on parlait de vous à Aix-les-Bains : Il a fait ceci... il a fait cela... il voulait faire ceci... » Rien ne pouvait être plus agréable à l'ancien préfet du Mont-Blanc ! La rencontre fortuite de l'ancien commandant d'armes à Chambéry, avec lequel il a eu jadis des difficultés, menace de se terminer sur le terrain. Le pacifique Verneilh ne s'en émeut pas outre mesure et « sa main n'eût pas tremblé ! »

Au cours de la session de 1817, il fait partie de la com-

mission chargée de l'étude du projet de Concordat (qui passionne d'autant plus les Périgourdins qu'il doit entraîner le rétablissement de l'Evêché de Périgueux) et il publie, à ce propos, une brochure, sur les trois concordats (1516, 1801, 1817). Il est, d'autre part, nommé conseiller à la Cour d'Appel de Limoges.

Lors de l'ouverture de la session de 1818, il fait partie de la députation chargée d'aller au-devant du roi; il parle dans plusieurs débats, notamment sur les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, le budget du clergé, la loi électorale.

Il siège au centre gauche et pratique une politique du juste milieu selon une savante technique : « Je m'avançais plus ou moins vers le côté droit, nous explique-t il, tantôt pour affaiblir le côté gauche, et tantôt pour le fortifier, selon ma manière de voir . C'est une tactique comme une autre; il n'appartient de l'apprécier qu'à ceux qui ont l'habitude des grandes assemblées »

On sait combien la loi du double vote a provoqué d'incidents violents. Verneilh raconte comment il a vu, lui-même, le député Chauvelin maltraité à la sortie du Palais-Bourbon par des gardes du corps de Monsieur habillés en bourgeois mais mal dissimulés, ce qui fait naître, le lendemain, une véritable émeute populaire.

Il accuse, de même, les Ultras qui entourent Monsieur d'avoir placé, eux-mêmes, un pétard dans les appartements du roi, le 27 janvier 1820, pour pouvoir crier au complot jacobin. On trouve dans les *Mémoires*, à ce sujet, le récit d'un spirituel discours de Stanislas de Girardin qui donne le ton des débats qui se déroulaient alors dans les assemblées.

Au cours de la rédaction de l'adresse de 1821, Verneilh se sépare de Royer-Collard au sujet de la fameuse phrase relative aux relations extérieures. « J'aime mieux être gouverné par des Ultras que par leurs valets », lui dit Royer-Collard, qui appuie la phrase incriminée. « Quand nous aurons perdu les valets, comment trouverons-nous les maîtres ? » réplique fort sagement Verneilh qui prend une attitude inverse.

Peu après, commence le ministère de Villèle sur lequel le député de la Dordogne porte le jugement suivant : « Bientôt apparut, le ministère appelé de Villèle, ce ministère si mal accueilli de la Chambre qu'il ne devait durer que trois mois et qui se maintint sept années, ce ministère qu'en 1827 on qualifia de « déplorable » et qui avait élevé au plus haut point le crédit public, malgré le milliard consacré à un grand acte, à la fois politique et de réparation. »

Dans la partie des *Mémoires inédits* consacrée à cette période, Verneilh égrène ses souvenirs, au hasard des associations d'idées et raconte notamment ses promenades au Luxembourg avec Royer-Collard, une visite à Benjamin Constant, un dîner chez de Serres, les obsèques de Camille Jordan, une visite émue à la tombe de Delille « le Virgile français », un dîner des députés périgourdins chez le cardinal archevêque de Talleyrand-Périgord

Il assiste au baptême du duc de Bordeaux avec la délégation de la Chambre, comme il avait assisté, en 1811, au baptême du roi de Rome, ce qui nous vaut le récit suivant qu'il est amusant de rapprocher de celui d'une cérémonie analogue fait par la comtesse de Boigne (qui, selon un procédé qui lui est habituel, n'a peut-être fait que broder sur un récit qu'elle tenait de Verneilh lequel, depuis son séjour à Chambéry, entretenait des relations très cordiales avec le général de Boigne)

« Après la cérémonie achevée, raconte Verneilh, au moment où les registres des actes de l'état civil allaient être présentés, un de mes collègues de la Chambre me dit : « Il va se juger tout à l'heure un grand procès. » — « Quoi donc ? » — « Le Cardinal va présenter la plume au Roi; puis à chacun des princes et princesses de sa famille. Il s'agit de savoir s'il la présentera également, ensuite, à MM. les ducs d'Orléans et de Bourbon que vous voyez l'un à côté de l'autre ou si cette prestation sera faite par le coadjuteur. » Je fus, dès lors, très attentif à ce qui allait se passer. En effet, après que le Roi et les princes de sa famille eurent signé le registre, le cardinal remit la plume à son coadjuteur qui la présenta successivement à Monseigneur le duc d'Orléans et à Monseigneur le duc de Bourbon, l'un et l'autre debout à côté de l'épître. »

Verneilh a entrepris, depuis plusieurs années déjà, son *Histoire de l'Aquitaine*, éditée chez Guyot. Louis XVIII reçoit l'hommage du tome 1er; Charles X celui de l'ouvrage achevé. Les Mémoires font souvent allusions à ces travaux et à ces recherches historiques.

De 1822 à 1827, Verneilh non réélu, remplit ses fonctions à la Cour d'Appel de Limoges. Heureux temps où il va souvent à Puyrascau, auquel, cependant, il fait une infidélité pour un voyage en Normandie qui, si l'on en juge par la place qu'il lui donne dans ses Mémoires, a dû marquer dans son existence, pourtant assez mouvementée. Il est vrai que c'est au cours de ce voyage qu'il a pu admirer la mer et, comme il écrit dans un style pompeux qui ne lui est pas habituel, « entendre les flots battre et s'avancer progressivement jusqu'au terme qui leur fut marqué par la nature. »

Réélu à la Chambre, sans s'être dérangé, par le Collège de Périgueux présidé par le Préfet de police Debelleyme, fils du graveur de la statistique du Mont-Blanc, Verneilh se retrouve à Paris pour l'ouverture de la session, le 7 février 1828. Il trouve la capitale embellie par de nombreux trottoirs et nous décrit le pont Louis XVI, devant le Corps législatif, qui vient d'être orné de douze statues de grands hommes.

Il prend part à la discussion de la loi sur la presse et demande le renvoi devant une troisième cour pour entériner définitivement une décision prise par la Cour de cassation toutes chambres réunies.

Verneilh nous confie son admiration pour l' « éloquence douce et forte de Martignac ». Allant voir Bourdeau qui vient d'être nommé garde des Sceaux, il rencontre Dupin dans l'antichambre qui lui dit goguenard : « Il faut bien aller voir un ministre avant qu'il ait failli ! » On sait que notre député n'est pas homme à profiter d'un mandat pour obtenir des avantages personnels : c'est ainsi qu'il laisse, sans s'en occuper, une proposition pour la Cour de Cassation le concernant et qui bien entendu, n'aboutit pas.

Lors de la Constitution du ministère de Polignac, Verneilh est en Dordogne. Au cours d'une session du Conseil

général, il s'oppose à l'adoption d'une proposition d'un ultra tendant à voter des remerciements au roi au sujet de son nouveau ministère. « J'observai, nous dit-il, qu'avant de juger du mérite des nouveaux ministres, il fallait attendre leurs actes. »

Dès l'ouverture de la session, le 2 mars 1830, le conflit éclate entre la Chambre et le Ministère. Le projet d'adresse contenait une déclaration formelle de ne pouvoir concourir avec le nouveau ministère. Un amendement présenté par Lorgeril était plus respectueux des prérogatives de la couronne. Après avoir constaté que « les changements survenus dans l'administration avaient jeté une vive inquiétude dans les esprits », il ajoutait que « les Français se confiaient dans la haute sagesse du roi ». « J'avais préparé quelques mots dans le même sens, écrit Verneilh, mais la crainte de ne pouvoir me faire entendre au milieu de la plus vive agitation m'empêcha de monter à la tribune. Je me bornais à voter pour cet amendement qui fut rejeté. »

Le soir, Verneilh dîne chez Noël-Dupeyrat, ancien député au Conseil des Cinq-Cents, et pronostique que le projet passera juste, « les forces paraissant à peu près égales ». Il est surpris, le lendemain, du résultat du scrutin : 221 voix pour l'adresse et 181 contre. Mais il l'est, bien plus encore quand il apprend qu'il a été porté parmi les votants alors qu'il a voté contre.

Sommes-nous là, en face d'une de ces erreurs historiques comme il y en a tant ? Les 221 ne sont-ils en réalité que 220 ? Apprendra-t-on ainsi, un jour, que les 300 Spartiates n'étaient que 299 ? Le bon Dumas nous avait déjà habitué aux trois mousquetaires qui étaient quatre !

Quelques jours après le vote de l'adresse, la session de la Chambre est prorogée au 1er septembre. Nul ne s'y trompe : c'est l'annonce d'une dissolution.

Un peu partout, les signataires de l'adresse jouissent d'une grande popularité. Verneilh pourrait en profiter : *l'Echo de Vésone* a publié son nom parmi les 221. Il rectifie aussitôt par une lettre adressée le 21 avril au directeur Auguste Dupont : « Dans une circonstance où cette controverse politique peut devenir bientôt, pour chaque départe-

ment, comme une affaire de famille, y est-il dit notamment, je crois devoir, à celui qui m'honora plusieurs fois de sa confiance, une explication franche de mon vote. Soit aux yeux des partisans de l'adresse, soit aux yeux de ses *détractants*, je ne veux avoir que la part de mérite ou de blâme qui m'appartient... » Après avoir précisé les raisons pour lesquelles il avait voté l'amendement Lorgeril et rappelé que l'article 13 de la Charte « donne au roi seul la puissance exécutive », Verneilh ajoutait que, « dans le cas d'une dissolution plus que vraisemblable, il ne voulait pas devoir sa réélection à un vote qui n'avait pas été le sien ».

« En publiant cette lettre, nous dit encore Verneilh, le journaliste faisait judicieusement cette réflexion qui fut confirmée par l'événement : « notre député n'ignorait pas qu'une pareille déclaration compromettait sa réélection dans un collège où les électeurs libéraux sont en grande majorité. Il y a de la générosité à sacrifier ainsi les avantages de la position où son silence seul pouvait le maintenir, à la vérité et à l'acquit de sa conscience »

L'ordonnance de dissolution intervient le 16 mai 1830. Les collèges électoraux sont convoqués pour les 23 juin et 3 juillet.

Verneilh hésite un instant à écrire au ministre de l'Intérieur pour refuser à l'avance la présidence du collège de Périgueux. Son collègue Beaumont lui écrit, à ce sujet, que « s'il acceptait la présidence, sa réélection serait impossible ». Il l'accepte, néanmoins, sur les instances du préfet de Saint-Blanquat, sachant bien que ce concours, ainsi donné publiquement au gouvernement, lui aliénera une partie des électeurs.

Le jour de l'ouverture du collège, il prononce un discours dans lequel il dit notamment :

« Je me suis appliqué à justifier de mon mieux l'honorable marque de confiance qui m'a été donnée en ne prenant pour guide que ma raison et ma conscience... Si, dans une circonstance récente, je me suis séparé de la majorité, l'événement n'a déjà que trop justifié mes motifs et ma réserve... C'est pour la 3e fois, depuis 1814, que la Couronne use de la dissolution et c'est dans un des cas les plus graves

puisqu'il s'agit de reconnaître les limites de l'autorité royale en ce qui concerne la nomination ou le renvoi des ministres.. Qu'il me soit permis, à cette occasion, de vous rappeler un trait d'histoire honorable à notre province. Dans cette misérable guerre de la Fronde, où il s'agissait du renvoi du principal ministre (Mazarin), le Périgord eut le bon esprit de garder sa neutralité; comme dans la guerre de la Ligue, il était resté fidèle à la légitimité... Permettez, messieurs, qu'un vieillard qui a traversé la Révolution, vous parle aussi de son expérience. J'ai remarqué plus d'une fois que le plus grand ennemi de la vraie liberté, c'est l'exagération . Au milieu des sinistres présages dont on ne cesse, depuis quelque temps, d'effrayer l'opinion publique, tous les hommes de bien doivent être rassurés par cette proclamation paternelle du roi, où Sa Majesté a voulu parler sans intermédiaire au peuple français; confions-nous à sa royale promesse comme à la bonté de nos institutions. Sachons en jouir avec prudence, en attendant les améliorations dont l'expérience aura montré la convenance ou la nécessité. Je termine, messieurs, cette allocution toute de conviction et de conscience, par l'expression d'un vœu qui est dans le cœur de nous tous : je veux parler de ce cri français, si cher à nos pères, qui, peut-être en ce moment, retentit sur les plages de la barbarie et dans lequel se confondent l'amour de la patrie, l'amour du prince et celui des libertés publiques : Vive le Roi ! »

Dès le premier tour, Verneilh qui n'obtient que 146 voix sur 312 votants, proclame élu son adversaire Perrin (158 voix).

« L'administration, disait le lendemain un journal local, avait eu le soin d'opposer à M. Perrin un homme respectable à tous les titres et qui n'avait, aux yeux des constitutionnels, que le tort de se présenter sous le patronage de M. de Peyronnet. M. de Verneilh-Puyraseau a vu la plus grande partie des électeurs venir avec douleur remettre entre ses mains des votes qui n'étaient pas pour lui... M. Perrin a été proclamé élu sans aucune acclamation. Ce calme, cette tranquillité après le succès étaient, à la fois, le résultat du respect que commandaient les nombreux et res-

pectables antécédents de M. de Verneilh et de la prudence éclairée d'une majorité qui a le sentiment de sa force et de sa dignité. »

Après son échec, Verneilh se prépare à regagner Puyrascau, mais il a accepté, auparavant, une invitation au château d'Escoire, chez M. de Lavareille, où viennent le rejoindre, avant l'ouverture du collège départemental, le colonel Bugeaud et l'ancien député Barbary de Langlade.

Le 4 juillet, il est élu, le premier, par 166 voix sur 219 votants. L'ouverture de la session étant prévue pour le 30 août, Verneilh quitte Puyrascau et va coucher à Nexon où il passe deux jours « sous le toit de ses pères », « deux jours de bonheur à parcourir ses champs ». Le 29, il arrive à Limoges qu'il trouve en émoi et sans courrier de la capitale. Le dimanche 1er août, lorsqu'il quitte Limoges, le drapeau tricolore flotte sur la préfecture. Il est seul dans le coupé de la diligence jusqu'à Vierzon où monte un vieux militaire en demi-solde qui se hâte d'aller demander du service. Au milieu « d'une tempête horrible », la diligence pénètre dans Paris encore dépavé et plein de traces des « trois journées glorieuses », provoquées par les ordonnances que Verneilh, en juriste, n'hésite pas à appeler « un faisceau de coups d'Etat ».

Le 6 août, le député de la Dordogne prend place dans la nouvelle Chambre qui s'efforce d'endiguer le flot révolutionnaire. Le 4, il participe au vote de la Charte et fait partie du cortège qui va au Palais-Royal offrir la couronne à Louis-Philippe. Il voit ainsi le nouveau roi sangloter dans les bras de Laffitte.

Le 9 août, aux côtés de Nadler, un ancien député de la Législative, il assiste à la prestation de serment du souverain. Les deux survivants de la Révolution évoquent leurs souvenirs et refont l'histoire à la lumière de leur expérience. « Si, après la journée du 10 août, dit Verneilh, l'Assemblée législative dont la majorité était constitutionnelle, se fut également érigée en pouvoir constituant à l'effet de réformer la Charte de 1791 et de se diviser en deux Chambres, elle aurait préservé la France des longs excès de la Terreur... J'ai toujours cru, en effet, à tort ou à raison, que

si l'on eût pris cette résolution courageusement, on aurait été soutenu, non seulement par la garde nationale intéressée au maintien de l'ordre public, mais encore par l'armée du général La Fayette dont les dispositions étaient bien connues. »

Dans les jours suivants, Verneilh présente à l'Assemblée une délégation des gardes nationaux de Ribérac et assiste à des banquets provinciaux. Le banquet des Périgourdins est présidé par Mérilhou. Il y a 80 convives parmi lesquels Maleville, pair de France, et le savant arrêtiste Sirey. Verneilh avait préparé un toast mais s'abstient de le prononcer après avoir constaté que l'auditoire était composé en majorité de « puritains ou d'hommes du mouvement dont le patriotisme ne ressemblait guère au sien ».

Que de fois, à ce moment-là, a-t-il entendu affirmer autour de lui que « tous les hommes qui avaient servi sous la Restauration devaient faire place à des hommes nouveaux » ? Il a trop de sagesse pour s'en étonner et devant ces ambitieux inexpérimentés qui se ruent vers le pouvoir, l'ancien girondin de la Législative évoque l'ombre de Pétion.

Il sent bien que l'heure est venue pour lui de se retirer de la politique. Que lui importe ? A un électeur de Périgueux qui lui reproche un vote, il répond « avec l'indépendance d'un homme qui, dans sa carrière, n'avait jamais brigué un mandat »; « c'était alors dans nos mœurs, ajoute-t-il, et, du moins, ce fut dans les miennes ».

En même temps, ayant à donner son avis sur l'avancement du procureur de Périgueux qui l'avait ardemment combattu, il soutient la candidature de celui-ci en observant « que dans une circonstance récente, il avait acquis la certitude que ce magistrat aurait été destitué par le ministère déchu ». « C'était me venger noblement », dit Verneilh dont on comprend la fierté légitime en évoquant ce trait sur lequel se termineraient les Mémoires inédits, si quelques pages n'étaient consacrées à Marmont et aux ministres de Charles X traités alors en boucs émissaires.

« Il faut dans les troubles politiques, conclut Verneilh, plaindre les hommes qui furent au pouvoir. On ne saurait

trop se défier des préventions populaires à leur égard. » Ne semble-t-il pas que ces lignes, sur lesquelles finissent les Mémoires inédits, ont été écrites hier ?

***

Au moment où nous arrivons au bout du vieux manuscrit si plein d'anecdotes dont je n'ai rapporté qu'un nombre infime, si grouillant de personnages divers appartenant à toutes les catégories sociales, c'est avec un sentiment de regret que nous quittons le grand vieillard qui vient de nous raconter, comme au cours d'une longue veillée d'hiver sous le manteau de la grande cheminée de Puyrascau, l'histoire de sa vie.

« Aucun individu n'est représentatif de son époque », écrivait récemment le grand écrivain anglais Aldous Huxley, à propos de Maine de Biran. Cela est vrai aussi de Verneilh et cependant, après avoir lu ses *Mémoires*, il ne paraît plus possible d'évoquer la période qui va de la fin de l'ancien régime à la monarchie de juillet, sans revoir quelques-unes des images que sa lanterne magique a fait passer devant nous, vivantes et colorées.

Images d'un monde où régnait une atmosphère de simplicité, de franchise, de cordialité, de bonhomie, souvent même de bonne humeur.

Images d'une société où, si l'on ne connaissait pas encore le sens social, on avait du moins ce que Michelet appelait le sens humain.

Image d'un homme, enfin, dont le plus bel éloge a été fait par son ami Maine de Biran, lorsqu'au lendemain de la Terreur Blanche, il le désignait comme le meilleur candidat du département pour apaiser les querelles et rapprocher les Français désunis, comme « le meilleur pour calmer et consoler ».

Beaucoup plus que le préfet à l'habit brodé faisant, dans ses proconsulats, des « journées à la Bonaparte »; beaucoup plus que le député promenant dans les cérémonies officielles son fastueux costume galonné d'or ; beaucoup plus, enfin, que le magistrat rendant la justice dans les prétoires les plus divers, c'est le Périgourdin simple, un peu rusti-

que, laborieux, désintéressé, fidèle à ses amis comme à ses convictions qui mérite de rester dans nos mémoires.

Et s'il fallait choisir, pour un portrait définitif, parmi toutes les attitudes dans lesquelles s'est montré à nous l'auteur des *Souvenirs de 75 ans*, la plus représentative de son activité politique et administrative, le Verneilh-Puyraseau que nous camperions pour la postérité, serait figuré alignant posément et calmement, dans sa terre périgourdine, comme il le faisait en mars 1815, de jeunes plants de châtaigniers pour reconstituer une châtaigneraie détruite, nous enseignant ainsi, qu'en dépit des catastrophes imminentes, le sage prépare l'avenir en tenant compte du passé et assure la continuité dans l'ordre.

TROIS RÉTABLES FRANCISCAINS
DU PÉRIGORD
(Suite et fin)

SAINT-ROMAIN

Le rétable de Saint-Romain près Thiviers appartient aux Cordeliers lui aussi. L'identification du couvent d'origine est incertaine, mais nous pencherions volontiers pour celui de Nontron, à propos duquel M. de Laugardière (*Bull. Soc. Hist. et Arch. du Périgord*, juillet-août 1886) a donné la date d'un travail de « tabernacle » commandé à un artiste de Saint-Junien autour de 1646; il n'est pas exclu qu'il s'agisse de l'ouvrage que nous étudions.

Ce rétable ressemble étrangement à celui d'Excideuil, ce qui est normal, puisqu'il s'agit de deux maisons de la même province franciscaine d' « Aquitaine Nouvelle ». La teinte de la dorure est différente; l'œuvre est moins grandiose, et ne comporte que quatre statues à l'étage du tabernacle.

Sur *la ligne verticale centrale*, nous avons, de haut en bas :

Tout au sommet, un saint Jean-Baptiste, motif fréquent dans les rétables périgourdins de cette époque, et qui peut exprimer soit une dévotion spéciale à cet entraîneur vers l'Evangile, soit une simple marque d'atelier;

Au-dessous, Jésus en Croix, entouré des instruments de la Passion, le tout surmonté d'une vaste couronne : on reconnaît les idées théologiques déjà observées à Excideuil : Croix et Royauté ensemble;

Sur la porte du tabernacle, un Christ transfiguré ou glorieux, dominé par Dieu Créateur, fait un contraste certainement voulu pour l'instruction du peuple avec la croix qui

RÉTABLE DE SAINT-ROMAIN — L'Annonciation

est au-dessus. Et, si l'on tient compte des bas-reliefs de l'Enfance qui régnent à gauche et à droite, l'ensemble constitue une christologie plus complète encore qu'à Excideuil, mais moins artistique.

Sur l'antependium, une médiocre Assomption nous rappelle sans nul doute à qui était dédié l'autel.

Les bas-reliefs de l'Enfance représentent, de gauche à droite :

Une Nativité, moins belle que celle d'Excideuil, mais certainement sculptée d'après un même modèle, tant les détails coïncident;

Une Annonciation, qui remplace ici la Visitation du premier rétable. On n'avait pas les mêmes raisons de faire figurer saint Joseph, mais on voulait par contre exalter la Vierge. Le doigt de l'ange montrant l'Esprit Saint qui descend est inoubliable.

Une Circoncision, très vivante, mais d'une sincérité un peu rustique...

Enfin une Adoration des Mages, qui mérite avec celle d'Excideuil la comparaison déjà faite pour la Nativité.

On notera que les colonnettes qui séparent les bas-reliefs ont à Saint-Romain, des feuillages, alors qu'à Excideuil c'était de la vigne, discrète allusion à la diversité des terroirs.

Si les bas-reliefs d'Excideuil valent mieux que *les statues*, à Saint-Romain c'est le contraire. Ici, pas une qui ne soit franciscaine; pas une qui ne tende au portrait, comme si des religieux étaient venus poser.

Saint François et sainte Claire règnent aux côtés du tabernacle, et pour les mêmes motifs qu'à Excideuil; le vêtement n'a pas changé non plus.

Sainte Claire est encore une paysanne périgourdine, mais plus recueillie, un peu gauche à cause de l'énorme calice qui, en sa main, évoque son courage de jadis, à Saint Damien d'Assise, pour sauver le Saint Sacrement lors du péril sarrasin.

Le saint François est peut-être la plus belle pièce de nos trois rétables. Au lieu de la réminiscence italienne d'Excideuil, nous avons un bon vieux de chez nous, comme ceux qu'on voit sur les champs de foire, avec même des « bacchantes », mais habillé en frère mineur : ce qui nous paraît révéler au haut degré la pénétration franciscaine dans nos campagnes d'autrefois. Il porte aux mains les plaies des

Stigmates, cachant celle de son côté. Et comme la rude porte d'église devant laquelle on l'a photographié est adaptée à l'homme !

Aux deux bouts de l'étage, nous avons, côté épître, saint Bonaventure, et, côté évangile, saint Louis d'Anjou.

Saint Bonaventure est un adolescent affublé, par-dessus l'habit, d'un surplis, d'un camail et d'une croix pectorale.

RÉTABLE DE SAINT-ROMAIN — Saint François d'Assise

Quel portrait réaliste ! Mais quelle jeunesse pour figurer un digne cardinal ! Remercions du moins le sculpteur de nous avoir conservé ainsi la silhouette d'un robuste novice non tronnais.

Saint Louis d'Anjou, le seul Français de l'ordre canonisé, mort si prématurément évêque de Toulouse après avoir renoncé à la couronne de Naples pour être frère mineur, est ici un autre jeune assez laid, avec mitre, et une chape parsemée de fleurs de lys; son geste bénissant est un peu figé.

A l'étage supérieur, de part et d'autre du Crucifix, règnent deux petits bas-reliefs, portraits également. A droite, un saint Antoine de Padoue plus vrai que la mièvrerie d'Excideuil, avec ses yeux pétillants devant le Jésus qui lui fait la leçon. A gauche, un saint François, vraisemblablement, en oraison devant une simple Croix de bois : témoignage

RETABLE DE SAINT-ROMAIN — Saint Antoine de Padoue

de la prière en pleine nature que doit savoir pratiquer tout bon frère mineur, en Nontronnais comme à Assise.

Au total, une œuvre plus rustique qu'à Excideuil; on a moins visé à l'art, mais on a su davantage sculpter la vie. Les thèmes fondamentaux n'ont pas changé.

NANTHEUIL

Quand on arrive d Excideuil et de Saint-Romain, le rétable de Nantheuil-de-Thiviers laisse d'abord une impression de misère · manque d'idées, d'art, et même de ce sourire

discret qui émanait des deux autres œuvres. On songerait aisément à un premier essai à moitié manqué. Il n'est pas exclu, d'ailleurs, qu'il en soit ainsi, le petit couvent des franciscains récollets de Thiviers d'où vient à peu près certainement cet autel ayant été fondé dès 1604.

Mais divers indices, et surtout l'étude de l'esprit des Récollets, nous invitent plutôt à voir en cette réalisation comme le manifeste d'une volonté arrêtée de sobriété,

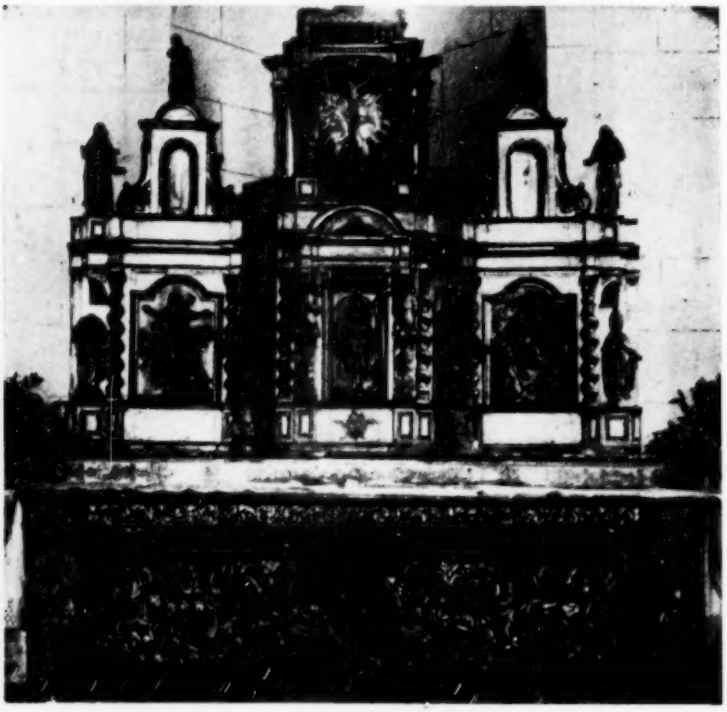

RETABLE DE NANTHEUIL-DE-THIVIERS

d'austérité, de pauvreté, en réaction contre les « fastes » des autels de Cordeliers. Le détail nous en livrera la preuve.

Dans sa modestie, Nantheuil garde tous les traits fondamentaux des deux autres rétables.

Sur la verticale du centre, nous avons, de haut en bas :

Un saint Jean-Baptiste tout au sommet, comme à Saint-Romain;

Un Crucifix rendu triomphant par la « gloire » qui est derrière;

Les trois Personnes de la Trinité superposées : Dieu le Père, ouvrant les bras, et penchant les yeux vers l'Esprit-Saint qui, en forme de colombe, descend sur le Christ souffrant de la Flagellation, ou « Ecce Homo », de la porte du tabernacle. Il s'agit certainement de faire méditer les religieux sur l'Hostie, en tant que souvenir de la Passion. Mais l' « Ecce Homo » est entouré d'Anges et, par delà, de deux prophètes, Moïse et Elie peut-être, pour faire songer à la Transfiguration, et au règne de Jésus sur la Création jusqu'au milieu des affres de Sa Passion.

On voit que nous avons la même théologie qu'à Excideuil et à Saint-Romain, mais encore plus étudiée, et plus orientée vers le mystique : or la réflexion doctrinale et l'effort mystique sont très caractéristiques des Récollets en face des autres frères mineurs.

L'étage horizontal au niveau du tabernacle a substitué ici aux mystères de l'Enfance deux médiocres *bas-reliefs*, une Assomption et un Rosaire : ce qui pouvait plaire à un couvent appelé « Sainte-Marie ».

L'Assomption convenait particulièrement à une maison franciscaine. Depuis le début du XIVe siècle et l'œuvre théologique de Duns Scot en faveur de l'Immaculée Conception, l'ordre n'avait cessé de faire propagande pour la pureté sans tâche de Marie et l'absence de corruption au tombeau qui en est le corollaire. Mais le XVIIe siècle, en Espagne particulièrement, intensifia cet effort qui aboutira, on le sait, aux deux définitions dogmatiques de Pie IX et de Pie XII. Les deux mystères étaient représentés vers la même époque par Murillo en un tableau unique et fameux ; et les Récollets d'Aquitaine, très marqués alors d'influence espagnole, ont pu puiser aux mêmes sources. Peut-être la même dévotion fut-elle, dès cette époque, à l'origine de la belle Vierge en

bois doré de l'église de Thiviers, et du vocable de Notre-Dame de l'Assomption donné à cette église depuis

Le don par la Vierge du Rosaire à saint Dominique est complété ici par une sainte Catherine de Sienne, patronne du tiers ordre dominicain. La sainte porte une couronne d'épines, qui est une allusion à un fait mystique de sa vie. Au bas du tableau, un petit chien porte un flambeau : c'est, selon un vieux jeu de mot latin, le « Domini canis », le petit fox-terrier blanc et noir qui tient bien haut la torche de la Vérité, qui jappe et mord à l'approche de l'hérétique.

Et que fait ce bas-relief en un autel franciscain ? La chapelle a pu servir aux réunions d'un tiers-ordre de saint Dominique, ou bien un donateur tertiaire en est responsable. Mais nous avons trouvé aussi un texte relatif au couvent récollet de Marennes, qui appartenait à la même paroisse de Bordeaux ou de l'Immaculée Conception ; il y est dit que les Pères propageaient là-bas, alors en plein pays protestant, « la dévotion au Saint Rosaire que les Révérends Pères de Saint Dominique avaient accordée aux Récollets ». Notre autel viendrait donc confirmer ce texte pour prouver que cette dévotion était utilisée par ces religieux comme une arme spirituelle.

Les *statues* du rétable sont au nombre de quatre seulement, aussi médiocres que séniles. Un saint Bonaventure et un saint Louis d'Anjou ont les mêmes vêtements, mais cinquante ans de plus que ceux de Saint-Romain. Un saint François, fort âgé lui aussi, ne retiendra notre attention que par la forme de l'habit : mosette n'atteignant pas l'articulation de l'épaule, capuchon ample et court, corde et chapelet massifs. C'est bien là l'habit des Récollets, qui n'est qu'un arrangement plus austère de celui des Cordeliers.

La quatrième statue est une sainte Valérie, la célèbre martyre limousine, reconnaissable à ce que, décapitée, elle porte sa tête dans ses mains. Sa présence est un indice de plus de l'origine récollette de l'autel. Quand fut fondé, en effet, vers 1604, leur couvent de Thiviers, les maisons de la région était fort rares, et le foyer spirituel en était celui de Sainte Valérie de Limoges, où même « les religieux des

autres provinces venaient souvent dans les premiers temps pour y prendre l'esprit », dit une vieille chronique.

On voit désormais combien, en son apparente médiocrité, cet autel à rétable de Nantheuil est vénérable lui aussi, et riche d'enseignements. Nous touchons ainsi du doigt la crise spirituelle où, malgré leur charme souriant, passaient alors les Cordeliers, les plus fervents d'entre eux ont dû se séparer, pour plus d'oraison, de pénitence, puis de travail apostolique; et les « couvents de récollection » où ils se réfugièrent leur valurent le surnom de Récollets. Mouvement peu porté à l'art, certes ; mais combien viril et enthousiaste, où la jeunesse du temps de Louis XIII se précipita en masse. Les fondations se multiplièrent, le niveau de ferveur monta vite, les protestants reculèrent dans les villes et les campagnes, le Canada fut évangélisé, et la vie franciscaine en sortit rajeunie; mais d'une jeunesse si mâle, il est vrai, qu'elle terrifie toujours un peu quand on y pense, et qu'elle ne saurait nous faire oublier les charmes plus suaves et plus esthétiques des brillants autels de Cordeliers.

R.P. FIDÈLE DURIEUX.

P.S. — Substituer, dans la légende de la p. 92, *Saint Dominique* à Saint François d'Assise. (Photos de J. Secret.)

VARIA

Accroissement des Archives de la Dordogne

EN 1952

A l'exemple d'un de nos prédécesseurs aux Archives de la Dordogne, M. Guy Duboscq, nous donnerons désormais chaque année dans le *Bulletin* une liste des principaux accroissements du dépôt départemental[1]. Pour la période 1937-1951, on se reportera au *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, Chronique des Archives départementales, ainsi qu'à la collec-

(1) Voir dans le *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, t. LXIV (1937), p. 148, le dernier article de M. Duboscq, consacré à l'année 1936.

tion des *Rapports des chefs de services départementaux* publiés avec les procès-verbaux des délibérations du Conseil général de la Dordogne.

I. — DONS

1° Don de M. Contassot, supérieur du Grand Séminaire de Périgueux : notes informes de comptabilité; titres de famille et de propriété concernant les Beyneix, de Tocane, 1745, an III; rôles des tailles et autres impositions de Saint-Pardoux-de-Dronne, 1754-1790 (J. 114-116);

2° Don de Mme Amadieu, de Bergerac : procédure pour voies de fait intéressant le sieur Giboin de Lavergne, 1784; empreintes de sceau et cartes postales relatives au prieuré de Carennac; notes sur des familles du Périgord et du Sud-Ouest (II E 427 et Ms. 142);

3° Don de M. Secret : trois gravures du prieuré de Merlande, par Mauraud;

4° Don de M. Pérotin, ancien archiviste en chef du Lot-et-Garonne : procès-verbal d'enquête menée à Bergerac, Sainte-Foy, Castillon, Lalinde et autres lieux par Gabriel Damours, seigneur du Serrin en Anjou, conseiller du roi au Grand Conseil, sur la demande de Géraud Planteau, marchand de Bergerac, syndic des marchands fréquentant la rivière de Dordogne, contre Gaston de Foix et autres, à propos de prétendus empêchements causés à la navigation sur la Dordogne par des moulins, pêcheries et autres installations, 1 reg. parchemin de 252 feuillets, 1554 (J. 117);

5° Don de M. l'abbé Pommarède, Grand Séminaire de Périgueux : rente de Chignac due à l'abbé de Peyrouse, 1743 ; titres divers concernant des familles de Thiviers, Vaunac, Andrivaux, Chancelade, Saint-Jory-Lasbloux, Marsac et Corgnac, XVIIe-XIXe siècles; comptes de rentes des Jumilhac, 1720-1747; comptes de fermage du sieur de Planault, 1769-1775; inventaire de titres et compte de tutelle relatifs à la famille Trigant du Mayne, 1723-1740; procédures de la juridiction du marquisat de Laxion, des justices de La Marthonie, Saint-Paul-la-Roche, Miallet, du Haut-Bruzac, du Bourdeix, de la vicomté de Ribérac, de la ville et justice de paix de Thiviers, XVIIe-XIXe siècles (séries B, H et U, II E 17 et 66, J 119-133);

6° Don de Mme Copper-Royer, artiste-graveur à Paris : dix gravures du château de Biron.

II. — DEPOT

La commune d'Agonac a déposé aux Archives 4 registres paroissiaux de 1640 à 1782 (série V E).

III. — REINTEGRATIONS

1° Envoi des Archives de la Charente : 1 registre paroissial de Saint-Vincent-Jalmoutiers, 1737-1789 (série V E);

2° Envoi des Archives de la Gironde : fragments de registres paroissiaux de Razac-de-Saussignac, 1712-an IV; registres des délibérations municipales de Razac-de-Saussignac, 1790-an III et 1815-1836; papiers divers concernant Razac et la baronnie de Saussignac, 1773-1845 (séries V E) L. N. et O);

3° Envoi des Archives du Lot-et-Garonne : titres de famille et de propriété des Thomasson, 1664-1895; notes généalogiques de Thomasson de Saint-Pierre, ancien archiviste-adjoint de la Dordogne; titres des familles de Captal de Saint-Martin, de Sanzillon, Green de Saint-Marsault et autres, alliées ou non aux Thomasson, XV°-XIX° siècles; papiers relatifs à la commune de Saint-Jory-Lasbloux, 1790-an II; rôles d'impositions pour la paroisse de Saint-Jory-Lasbloux, 1756-1787; catalogue de la bibliothèque de Froidefond de Boulazac (II E 1048-1052, séries IV E et L).

IV. — ACHAT

Sont entrées aux Archives par achat quatre lettres du maréchal Bugeaud, commandant en chef de l'Armée des Alpes, adressées à un destinataire inconnu et concernant des questions politiques, Lyon, 13 février-14 mars 1849 (J 118).

V. — VERSEMENTS

Outres les versements administratifs courants, il faut signaler l'entrée aux Archives du fonds de la Justice de Paix de Périgueux, comprenant 76 liasses ou registres de 1791 à 1849 (séries L et U). Ont été retrouvés dans ce fonds : une liasse de titres concernant la famille Tronche, de Savignac-les-Eglises, 1727-1851; un recueil d'essais de Jean-Baptiste Charrière, ancien juge de paix du canton de Périgueux, sur l'histoire de la philosophie, le droit romain et des questions de médecine légale, 1 reg. de 232 feuillets (J 134 et Ms. 148).

N. BECQUART.

DOCUMENT INÉDIT

COMPROMIS DU 8 AOÛT 1493 *passé entre les Consuls de Monpazier, au nom des habitants à l'intérieur de la ville, et les syndics des manants et habitants des paroisses de la juridiction sises en dehors des murs.* (Archives du château de Bonneville[1].)

Le huitième jour du moys d'aoust mil quatre cent nonante trois, furent personnellement constitués Me Bernard de la Maronie, notaire, scindic de manantz et habitans au dedans des meurs de la ville de Monpazier; David Gasbert, bachilher ez loix; Pierre Perrot et Jean Chabal, conseulz de lad. ville de Monpazier pour le Roy de France, nostre sire; faisant tant pour heux que pour les autres conseulz et habitans au dedans les murs de lad. ville de Monpazier, quoyque absentz, et pour leurs héritiers et successeurs à l'advenir quelconques, d'une part; et prudhommes Durand Gernaud, Pierre Pouzalgues, soy disant scindicz des manantz et habitans des paroisses de la jurisdition hors les murs de lad. ville de Monpazier[2], faisant tant pour eux que aux noms des manants et habitans de la jurisdition des parroisses de lad. ville, quoyque absentz ; et Jacques Bories, Jean de Marsalès, Helie Lascombas, Guillaume Gernaud, Pierre Boyssadel, Raymond Dupuy, Hugues Lafage, Arnaud Volpier et Bernard Maran, habitans des parroisses de la juridition hors les murs de lad. ville de Monpazier, faisant tant pour eux que pour leurs hoirs et successeurs à l'advenir quelconques, d'autre; sçavoir lesd. Duran Gernaud et Pierre Pouzalgues pour eux, au noms que dessus, lesquelz ont promis de faire apparoir de leur pouvoir toutes fois et quantes qu'ilz en seront par nous requis en bonne et deuhe forme. Par lesquelles parties a esté dit qui y ayant eu procès et debat entre les susd. partyes et sur ce que ledit scindicq et conseulz de la susd. ville de Monpazier disoit et asseuroit que lesd. habitans de la jurisdition des parroisses scizes hors les murs de lad. ville de Monpazier estoit tailhables et contribuables a payer des reparations qui se faisoit aux murs de lad. ville de Monpazier et d'y faire la manœuvre avec les beuf, de jour à autre, pour la reparation des murs, toutes fois et quantes qu'ilz en seroit requis; et qu'ilz estoit obligez de payer la cotte part

(1) Voir *Bull. de la Soc.*, t. LXXX (1953), p. 64.

(2) C'est-à-dire Capdrot, Gaugeac, Marsalès et La Valade.

de la taille et de l'imposition qui seroit faite par les scindicz et les conseulz de lad. ville pour la reparation desd. murs; et qu'ilz estoit en outre obligés de porter leur cotte part de touttes les charges de lad. ville; et lesd. scindicz des parroisses de la jurisdition hors les murs de lad. ville asseurent du contraire, disans qu'ilz estoit seulement quittes en payant leur part des reprations de lad. ville. Sur quoy, y ayant eu procès au Parlement de Bourdeaux, le jour moys et an que dessus, par l'entremise de Me Bertrand Laporte et Hugon Dubat, prebstres et chanoines de l'eglize de Cadropt, et Me Guilhaume de Marmes, notaire, habitans de la susd. ville de Monpazier; lé susd. partyes passerent un compromis de la maniere que s'ensuit. Et premierement, que les scindicz des parroisses de la juridition hors les murs de lad. ville de Monpazier produiroict devant les susd. arbitres, et leur mettroit entre les mains, tous leurs tiltres et enseignementz dans la feste de l'Assomption de la Vierge; et les susd. scindicz et conseulz de lad. ville de Monpazier remettront les leurs pardevant les susd. arbitres dans la huitaine suivant; et qu'on produiroit, de part et d'autre, touttes les piesses qu'on jugeroit à propos; et que neangmoins, le susd. compromis ne prejudicieroit en rien à aucunes des partyes au procès qui estoit pendant en la Souveraine Cour de Parlement de Bourdeaux; et de plus, a esté ordonné que led. compromis dureroit jusques à la feste de Noel prochain, laquelle passée les susd. arbitres donneroit leur sentance, laquelle ilz promettent d'entretenir de point en point, à peine de cent livres. Le susd. compromis est signé : Jean BOQUETI, notaire de la ville de Monpazier.

BIBLIOGRAPHIE

Bernard PIERRET, Président du Spéléo-Club de Périgueux, *Le Périgord souterrain. Gouffres, grottes et rivières souterraines de Dordogne.* — Préface de N. CASTERET. — Montignac, Imprimerie de la Vézère, 1953. — 160 pages, 20 planches, 2 cartes.

Un livre charmant, bien imprimé, sur beau papier de Condat, avec de belles photographies hors-texte, et un texte si vivant et si concret ! « Nous n'avons pas écrit ces quelques pages au fond d'une bibliothèque... nous les avons écrites dans l'argile et dans l'eau, avec comme outils, non de volumineux in-folio, mais une prosaïque lampe à acétylène et une échelle de corde... nous les avons écrites au bivouac, le soir, quand l'équipe, fatiguée d'un dur labeur, rassemble ses impressions et ses souvenirs. »

Deux parties dans cet ouvrage : *les cavernes touristiques*, où figurent bien entendu Lascaux et le groupe des Eyzies, mais aussi Brantôme et Proumeyssac, et « *mille et une autres cavernes* », les plus attachantes peut-être, méconnues ou inconnues, qui appartiennent davantage à l'inventeur et n'ont pas perdu au contact des foules leur romanesque silence. A la fin, quelques compléments, des tableaux récapitulatifs, deux cartes. Le livre est heureusement rédigé, avec le minimum de termes techniques.

M. Pierret a mis une extrême conscience à rendre à chacun son dû, son exploration, sa caverne; il a traduit simplement les peines et les joies des spéléologues. On est heureux de découvrir un sport sans snobisme, et un auteur sans phrases. Son livre est suffisamment précis pour servir de guide aux amateurs, il sera donc utile, mais nous en retiendrons aussi qu'il rend au Périgord un hommage fort élégant.

G. RAYNAUD DE LAGE.

Le Directeur, G. LAVERGNE.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Essai de bibliographie périgourdine, par A. de Rouméjoux, 100 fr.

Sigillographie du Périgord, par M. Ph. de Bosredon, 1 vol., (le complément est épuisé), 800 fr.

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par M. Espérandieu 1 vol., 200 fr.

Bibliographie générale du Périgord, par MM. A. de Roumejoux, Ph. de Bosredon et F. Villepelet, tomes 3 et 4 (les autres sont épuisés), 600 fr.

Exploration campanaire du Périgord, par MM. Brugière et Berthelé, 500 fr.

Histoire de la ville de Périgueux jusqu'au traité de Brétigny, par M. R. Villepelet, 1 vol., 350 fr.

Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par le Cte de Saint-Saud, 1 vol., 300 fr.

Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud, 1 vol., 200 fr.

Vesunna Petrucoriorum. Histoire d'une petite ville à l'époque gallo-romaine, par P. Barrière, 1 vol. ill., 400 fr.

La Dordogne militaire. Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, par J. Durieux, 1 broch., 50 fr.

Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux, 1 vol., 100 fr.

Escaliers de logis périgourdins, par M. Dannery, 1 vol., 250 fr.

Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIXe *siècle*, par M. Fournier de Laurière, 1 vol., 200 fr.

Les ex-libris et fers de reliure périgourdins, par le Dr Lafon, 1 vol., 800 fr.

Topographie agricole de la Dordogne, an IX d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet, 1 vol., 200 fr.

Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux - J. Maubourguet, 2 vol., 400 fr.

Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 broch., 30 fr.

La petite ville de Beaumont-du-Périgord pendant la Révolution, par le professeur L. Testut, 2 vol., 1.000 fr.

La bastide de Beaumont, du même, 2 vol., 1.500 fr.

La vie communale à Beaumont, du même, 1 vol., 200 fr.

Les Amis de la Constitution, du même, 100 fr.

Le Périgord préhistorique. Essai de géographie humaine, par D. Peyrony, 1 vol., 300 fr.

Histoire de la Poste aux lettres en Périgord, I (de l'origine à 1792), par le Dr Ch. Lafon, 1 vol., 300 fr.

IIIe Centenaire de la naissance de Fénelon, par divers membres de la Société (1951), 1 vol., 350 fr.

Le prix des exemplaires du *Bulletin* actuellement disponibles est, pour les années **antérieures à 1944**, le fasc., **50** fr.

Pour les années 1944 et suivantes, le fasc., **80** fr.

(Ces prix sont majorés de **15** °/₀ pour les personnes ou collectivités qui n'appartiennent pas à la Société.)

Frais d'envoi à la charge du destinataire.

Le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord paraît tous les trois mois et forme un volume à la fin de l'année.

Il ne contient que des documents inédits

Les Sociétés savantes auxquelles le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord est adressé sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leurs publications **en échange.**

Le Bulletin est envoyé gratuitement à MM. les membres de la Société.

Adresse du Président : M. le Dr Ch. Lafon, 35, rue Louis-Mie, Périgueux.

» Trésorier : M. H. Corneille, 6, avenue Cavaignac, Périgueux.

» Secrétaire-général : M. Géraud Lavergne 18, rue du Plantier, Périgueux.

TIRAGES A PART.

La Société autorise le tirage à part des articles, mémoires et documents insérés dans le *Bulletin*, sous la condition expresse qu'au verso du titre figurera cette mention : « Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.* »

MM. les membres de la Société qui désireront profiter de cette faculté devront prévenir le Secrétaire Général au moment de la remise de leur manuscrit, ou, au plus tard, en rendant les épreuves du *bon à tirer*.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à

l'Imprimerie Périgourdine.